



CRIMES DE GUERRE À GHAZA

AMNESTY INTERNATIONAL DEMANDE À LA CPI D'OUVRIR UNE ENQUÊTE

● L'Organisation Amnesty International a exhorté, lundi, le procureur de la Cour pénale internationale (CPI) à « prendre des mesures immédiates et concrètes pour accélérer l'enquête sur les crimes de guerre commis dans la bande de Ghaza » par l'entité sioniste.

P. 7

ENTRE NOUS

Quotidien national d'Information

« La vérité est comme l'eau ; elle prend la forme du récipient qui la contient. » Ibn Khaldoun

Mardi 7 Joumada al-oula 1445- 21 Novembre 2023 - N° 658 : ISSN 1112-6167. www.entrenous.dz Prix :25 DA

COOPÉRATION ALGÉRO-TURQUE

LE PRÉSIDENT TURC EN VISITE OFFICIELLE DANS NOTRE PAYS CE MARDI



Les relations algéro-turques ont connu ces dernières années une évolution qualitative, devenant, ainsi, privilégiées à plusieurs niveaux, notamment grâce à la forte volonté des dirigeants des deux pays de renforcer et d'élargir la coopération bilatérale dans divers domaines.

P. 7

ASSEMBLÉE POPULAIRE NATIONALE ADOPTION DU PROJET DE LOI RELATIF À LA PRESSE ÉCRITE, À LA PRESSE ÉLECTRONIQUE ET À L'ACTIVITÉ AUDIOVISUELLE.

● Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, hier lundi à Alger, le projet de loi relatif à la presse écrite, à la presse électronique et à l'activité audiovisuelle, et ce lors d'une plénière tenue sous la présidence de M. Brahim Boughall, président de la Chambre basse du Parlement en présence du ministre de la Communication, Mohamed Laagab et de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar.



P. 16

VIANDES BLANCHES

PRISE DE MESURES URGENTES CONCERNANT LA FLAMBÉE INJUSTIFIÉE DES PRIX

● Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a pris, en concertation avec tous les acteurs de la filière viandes blanches, "des mesures urgentes" par rapport à la flambée des prix injustifiée, enregistrée récemment malgré une abondante production, a indiqué hier, lundi, un communiqué du ministère.

P. 2

STATUT DE L'ARTISTE DES PROFESSIONNELS SALUENT LA RECONNAISSANCE DE LEUR TRAVAIL

● Des professionnels des arts ont salué, lundi à Alger, les dispositions du statut de l'artiste, promulgué récemment, qui garantissent une protection sociale et juridique en plus de la reconnaissance de leur travail.

P. 11

CONSEIL DE LA NATION

FAID PRÉSENTE LE PROJET MODIFIANT LE TEXTE RELATIF AUX LOIS DE FINANCES

Le projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique n° 18-15 du 2 septembre 2018, relative aux lois de finances, modifiée et complétée, a été présenté hier, lundi, par le ministre des Finances, Laaziz Faïd, devant la Commission des affaires économiques et financières du Conseil de la nation.

Par Abdellali Kendoussi

Intervenant devant les membres de la Commission, lors d'une séance présidée par le président de la Commission, Miloud Hanafi, M. Faïd a relevé la possibilité de prendre en charge, dans le cadre de ce projet de loi, les préoccupations relatives aux difficultés auxquelles étaient confrontés les services des deux chambres du Parlement en matière d'application des dispositions de cette loi, à travers l'introduction de certaines mesures adaptées permettant de prendre en compte ses spécificités, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. A l'instar de ce qui se fait sur le plan international, le Parlement avec ses deux chambres, est soumis à la loi régissant les lois de finances, tout en adaptant les règles de comptabilité publique pour la gestion des deux chambres, a-t-il précisé. "La proposition d'exempter les deux chambres du Parlement du champ d'application de la loi organique relative aux lois de finances, aura pour conséquences, l'absence du cadre juridique permettant d'affecter les dotations financières indispensables à la couverture des dépenses des deux chambres". Compte tenu des spécificités de gestion au niveau du Parlement, les services des Finances, explique M. Faïd, ont pris en charge la préoccupation soulevée par l'introduction d'un article dans le PLF 2024, permettant de mettre en place les procédures nécessaires au transfert des dotations affectées aux budgets de l'APN et du Conseil de la nation. "Les affectations consacrées aux



deux chambres du Parlement seront débloquées du Trésor sous forme de dépenses et versées dans leurs budgets en tant que recettes, exécutées conformément à des mesures adéquates qui pourraient être différentes de celles exercées au niveau des ministères", a-t-il précisé. D'après M. Faïd, "la teneur de cet article proposé dans le cadre du PLF 2024 per-

mettra certainement une prise en charge totale des préoccupations des deux chambres du Parlement sans recourir à l'amendement de la loi organique relative aux lois de finances". Dans une déclaration à la presse au terme des travaux de la séance, le ministre a souligné que la proposition d'amendement formulée par les députés de l'APN visait à "consacrer

la séparation des pouvoirs". Pour rappel, les membres de l'APN ont adopté, mardi dernier à l'unanimité, la proposition de loi organique modifiant et complétant la loi organique 18-15 relative aux lois de finances, dans sa nouvelle version.

A.K

VIANDES BLANCHES PRISE DE MESURES URGENTES CONCERNANT LA FLAMBÉE INJUSTIFIÉE DES PRIX

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a pris, en concertation avec tous les acteurs de la filière viandes blanches, "des mesures urgentes" par rapport à la flambée des prix injustifiée, enregistrée récemment malgré une abondante production, a indiqué hier, lundi, un communiqué du ministère. "Suite à la flambée injustifiée des prix des viandes blanches ces dernières 24 heures malgré une abondante production, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhafid Henni a convoqué en urgence, au siège du ministère, tous les intervenants dans cette filière, en l'occurrence l'Office national des aliments de bétail (ONAB), la Société algérienne de régulation des produits agricoles (SARPA), la Société Entrepôts Frigorifiques de la Méditerranée (Frigomedit), des représentants de l'Association nationale des éleveurs de volaille (ANEV) relevant de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA) et des éleveurs privés en présence d'un représentant du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations", a précisé le communiqué. Des décisions ont été prises, suite à cette réunion, consistant notamment en l'augmentation des capacités de production à travers l'approvisionnement du marché en produits locaux et la réduction des délais d'approvisionnement du marché en viandes blanches importées. Il a été également décidé de lancer des enquêtes par les services vétérinaires, d'accélérer la cadence de mise à disposition des intrants (aliments pour volailles) au profit des petits éleveurs, contre la présentation de l'agrè-

ment sanitaire émanant uniquement des services vétérinaires de la wilaya et de communiquer les prix (le plus bas au niveau du marché national) des aliments commercialisés par l'Office national des aliments de bétail (ONAB), des prix fermes à longueur d'année, ajoute la même source. Il a été décidé en outre de communiquer le prix de l'unité du Poussin Chair 1 Jour, fixé à 120 dinars pour l'unité, selon la même source qui souligne que la vente reste libre avec le système de traçabilité des éleveurs et les coopératives d'élevage avicoles. Par ailleurs, il a été décidé de tenir des concertations avec les représentants de la Fédération nationale des aviculteurs, en vue de parvenir à une convention de branche dans les meilleurs délais, dans l'objectif de fixer le modèle d'organisation et une gestion idoine de la filière, à l'effet de garantir la stabilité des prix au niveau du marché. Ces concertations concerneront l'ensemble des intervenants dans la filière, parmi les producteurs des aliments, éleveurs, abattoirs, coopératives, établissements et organismes. Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a annoncé dans un autre communiqué, "la mobilisation de toutes les inspections vétérinaires réparties au niveau national, pour mener les enquêtes et procéder à l'évaluation sur le terrain, de toutes les unités avicoles, de l'état des abattoirs avicoles à travers l'ensemble des wilayas du pays, et ce à partir de lundi 20 novembre 2023".

R.E

AGENCE NATIONALE DE GESTION DU MICROCRÉDIT INSTALLATION DE SOUAD BENDJEMIL EN QUALITÉ DE NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le ministre de l'Economie et de la Connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid a présidé la cérémonie d'installation de la nouvelle Directrice générale de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (Angem), Souad Bendjemil, a indiqué hier, lundi, un communiqué du ministère. La cérémonie d'installation s'est déroulée, dimanche au siège de l'Angem, en présence des cadres du ministère de tutelle, ajoute la même source. "La nomination de

Mme Bendjemil est l'aboutissement d'un riche parcours professionnel dans les différents ministères et administrations à l'instar du ministère du Tourisme et de l'Artisanat, la Direction générale de l'artisanat et Sonatrach", lit-on dans le communiqué. En marge de la cérémonie d'installation, M. Oualid a donné des instructions pour relancer l'Angem en s'orientant davantage vers le financement des artisans, conclut la même source.

R.E

BANQUES LANCEMENT DE L'OUVERTURE DU CAPITAL DU CPA AVANT FIN 2023

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd a fait état hier, lundi, à Alger, de l'ouverture du capital du Crédit populaire d'Algérie (CPA) avant fin 2023 et de l'ouverture du capital de la Banque de développement local (BDL) vers la mi-2024. Dans une déclaration à la presse en marge de sa présentation de la proposition de loi organique modifiant et complétant la loi organique relative aux lois de finances, modifiée et complétée, devant la Commission des affaires économiques et financières du Conseil de la nation, le ministre a indiqué "comme annoncé par le président de la République, M. Ab-

delmadjid Tebboune, il sera procédé à l'ouverture du capital de deux banques publiques". "Il s'agit de l'ouverture du capital du CPA, avant la fin de l'année en cours, et de celui de la BDL", a-t-il précisé. Quant à la BDL, il sera procédé à l'ouverture de son capital "à la fin juin 2024". Le président de la République avait annoncé, jeudi, lors d'une rencontre avec les opérateurs économiques, le lancement de l'opération d'ouverture, à hauteur de 30%, du capital de deux banques publiques aux investisseurs du secteur privé.

RE

COOPÉRATION ALGÉRO-TURQUE LE PRÉSIDENT TURC EN VISITE OFFICIELLE EN ALGÉRIE CE MARDI

Le président de la République de Turquie, pays frère, M. Recep Tayyip Erdogan, effectuera, mardi, une visite officielle en Algérie, lors de laquelle il coprésidera, avec le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, les travaux de la 2e session du Conseil de coopération de haut niveau algéro-turc, indique lundi soir un communiqué de la Présidence de la République.

"Le président de la République,

M. Abdelmadjid Tebboune, recevra, demain, son excellence le président de la République de Turquie, pays frère, M. Recep Tayyip Erdogan, dans le cadre d'une visite officielle qu'il effectuera en Algérie, et lors de laquelle les deux Présidents présideront les travaux de la 2e session du Conseil de coopération de haut niveau algéro-turc", lit-on dans le communiqué.

APS



ALGÉRIE-TURQUIE:

DES RELATIONS PRIVILÉGIÉES, UNE VOLONTÉ CONJOINTE DE RENFORCER LA COOPÉRATION BILATÉRALE

Les relations algéro-turques ont connu ces dernières années une évolution qualitative, devenant, ainsi, privilégiées à plusieurs niveaux, notamment grâce à la forte volonté des dirigeants des deux pays de renforcer et d'élargir la coopération bilatérale dans divers domaines.

La visite officielle du président turc, M. Recep Tayyip Erdogan, en Algérie demain mardi, s'inscrit dans le contexte d'une forte volonté politique de soutenir la grande dynamique des relations sur les plans politique et économique.

Au cours de cette visite, le Président turc coprésidera avec le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, les travaux de la 2ème session du Conseil de coopération de haut niveau algéro-turc.

Cette visite intervient également pour affirmer la convergence politique entre les deux pays sur les principaux dossiers régionaux et internationaux d'intérêt commun, notamment la question palestinienne.

En octobre dernier, les deux présidents, M.M Erdogan et Tebboune, avaient évoqué, lors d'un appel téléphonique, cette visite et les relations bilatérales ainsi que les développements récents dans les territoires palestiniens.

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune avait effectué, en juillet dernier, une visite en Turquie qui avait contribué à insuffler une nouvelle dynamique aux relations bilatérales, notamment dans le volet économique, les échanges commerciaux entre les deux pays s'étant élevé à 5 milliards de dollars avec un volume d'investissements turcs en Algérie de 6 milliards de dollars, un chiffre que les deux par-

ties entendent porter à 10 milliards de dollars à moyen terme. Premier investisseur étranger hors hydrocarbures en Algérie, la Turquie est présente avec quelque 1.500 entités en activité dans des secteurs variés contribuant à la création de plus de 30.000 postes d'emploi. Afin de renforcer le partenariat entre l'Algérie et la Turquie, les deux Présidents ont convenu, lors de leurs précédentes rencontres, d'ouvrir le champ des investissements à de nouveaux domaines, ce qui prélude d'une nouvelle étape dans les relations entre les deux pays, notamment après la réélection en juin dernier, de M. Recep Tayyip Erdogan pour un nouveau mandat présidentiel. Dans le cadre des préparatifs à cette visite, le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, chargé par le président de la République, avait effectué une visite de travail à Ankara en septembre dernier lors de laquelle il a transmis au président turc un message de la part du président Tebboune. Lors de cette visite, les deux parties ont passé en revue l'évolution qualitative des relations algéro-turques dans divers domaines, affirmant la volonté des dirigeants des deux pays de valoriser et de promouvoir les acquis réalisés. A l'occasion de la visite du président turc en Algérie, plusieurs conventions entre les deux pays seront signées concernant des domaines aussi variés que le commerce, l'investissement, l'énergie, l'enseignement et la culture.

Il s'agit aussi de plusieurs démarches pratiques devant enrichir le cadre juridique de la coopération bilatérale et poursuivre l'action pour

préparer une série de conventions. Outre les secteurs importants tels que la métallurgie, la sidérurgie, le textile, le bâtiment et les travaux publics (BTP) qui ont "fait les principaux succès bilatéraux", le partenariat économique algéro-turc s'étend désormais à de nouveaux secteurs à l'instar des énergies renouvelables, des mines, de l'agriculture saharienne et de l'industrie pharmaceutique à la lumière des efforts qui se poursuivent "pour renforcer la coopération dans les domaines de la culture, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la santé. L'Algérie a également été l'un des premiers pays à venir en aide au peuple turc suite au séisme qui a frappé ce pays en février dernier. Les membres de la mission algérienne ayant participé aux opérations de sauvetage des sinistrés ont d'ailleurs reçu de nombreux éloges de la part du Gouvernement et de la société turcs. Après avoir remis ses lettres de créance au président de la République, le nouvel ambassadeur de la République de Turquie en Algérie, M. Mujahid Kucuk Yilmaz avait fait part de la détermination de son pays à renforcer davantage les relations déjà "excellentes" avec l'Algérie, estimant que "la densité de ces visites officielles témoignent du haut niveau atteint dans les relations bilatérales".

Il a ajouté qu'Ankara suivait le développement et la transformation économique de l'Algérie sous la conduite du Président Tebboune avec beaucoup d'admiration, soulignant la disponibilité de son pays à contribuer à la construction de l'Algérie nouvelle à travers de grands projets d'infrastructures.

APS

LE PREMIER MINISTRE, M. NADIR LARBAOUI, L'AFFIRMÉ HIER

LA VISION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ACCORDE LA PRIORITÉ À LA DIMENSION DE DÉVELOPPEMENT

Le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, a affirmé, lundi, que la vision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, accordait la priorité à la dimension de développement en tant qu'axe crucial de tout plan visant à asseoir les fondements de la paix et de la stabilité en Afrique.

Représentant le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à l'ouverture du Dialogue judiciaire africain au Centre international des conférences (CIC) "Abdelatif-Rahal" à Alger, M. Larbaoui a souligné que la vision du président de la République "a consacré le droit au développement en tant qu'un des droits de l'homme inaliénables, de même que l'indivisibilité des droits civiques, politiques, socio-économiques et culturels, le respect de ces derniers garantissant la jouissance des droits civiques et politiques". Il a cité, dans ce sens, "l'initiative du président de la République qui avait proposé l'idée de tenue d'une conférence internationale sur le développement au Sahel sous l'égide des Nations unies et de l'Union africaine (UA) dans le but de mobiliser les efforts et les financements nécessaires pour la réalisation

de programmes de développement intégrés et redonner l'espoir en un avenir meilleur pour les peuples de la région".

M. Larbaoui a rappelé, en outre, la décision du Président Tebboune de "consacrer, via l'Agence algérienne de coopération internationale pour la solidarité et le développement, une enveloppe d'un (1) milliard de dollars au financement des projets de développement dans le continent africain dans les secteurs des infrastructures, la santé, l'eau, l'enseignement et autres besoins élémentaires de la population".

Le Premier ministre a affirmé, dans ce sens, que "la consécration du droit au développement est étroitement liée au traitement de la dégradation de la situation dans plusieurs régions de notre continent, notamment au Sahel", une démarche de tout temps adoptée par l'Algérie dans "son approche globale visant à concourir au traitement de la crise multidimensionnelle frappant cette région, en faisant prévaloir les solutions politiques et diplomatiques et le soutien des efforts de développement".

APS

CRIMES CONTRE LES PALESTINIENS L'APPEL DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE À JUGER L'OCCUPANT SIONISTE RÉITÉRÉ

Le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui a réitéré, lundi, l'appel lancé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à tous les hommes épris de liberté, aux hommes de conscience de par le monde, aux juristes et aux organisations de défense des droits de l'homme en vue d'intenter une action judiciaire auprès de la Cour pénale internationale (CPI) et des organisations internationales de défense des droits de l'homme contre l'entité sioniste pour ses crimes perpétrés à l'encontre du peuple palestinien, particulièrement dans la bande de Gaza. Le Premier ministre qui présidait, au Centre international des conférences (CIC) "Abdelatif Rahal" à Alger, l'ouverture des travaux du Dialogue judiciaire africain organisé par la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAFDPH), a rappelé l'appel lancé "à la communauté internationale pour assumer ses responsabilités, assurer une protection internationale au peuple palestinien frère et mettre fin à des décennies d'impunité pour les crimes commis contre les Palestiniens". "La communauté internationale est impuissante à imposer le respect des droits de l'homme, bafoués dans la guerre d'extermination" que mène l'occupant sioniste contre le peuple palestinien frère, a-t-il souligné, précisant que "les valeurs du droit international humanitaire" sont pourfendues à chaque fois que l'armée d'occupation sioniste pilonne Gaza.

Par ailleurs, M. Larbaoui a passé en revue "les souffrances du peuple sahraoui privé, depuis un demi siècle, de son droit légitime à l'autodétermination, bien que ce droit soit inaliénable et reconnu à

l'unanimité par la Communauté internationale à travers les résolutions onusiennes, en ce sens qu'il a constitué par le passé un règlement juste et historique pour plusieurs pays africains ayant recouvré leur indépendance et leur liberté". Il a affirmé que cette situation "requiert la poursuite de l'action et l'intensification des efforts en vue de mobiliser la solidarité internationale, à l'effet d'activer tous les mécanismes devant garantir le respect et la mise en œuvre des décisions pertinentes de la légalité internationale, en sus des règles du droit international liées aux droits de l'homme et au droit international humanitaire".

APS

PRÉSIDIÉE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES ALGÉRIENNES ET SON HOMOLOGUE MAURITANIEN

TENUE DE LA 6^e SESSION DE LA COMMISSION MIXTE ALGÉRO-MAURITANIENNE DE COOPÉRATION DOUANIÈRE

La 6^e session de la Commission mixte algéro-mauritanienne de coopération douanière s'est tenue à Alger hier, lundi, présidée par le Directeur général des Douanes, Abdelhafid Bakhouché, et son homologue mauritanien, Hamdouh Ould Cheikh Abdallahi.

Par Wahiba Blidi

Les discussions ont eu lieu au siège de la Direction générale des Douanes (DGD) en présence de la délégation mauritanienne, en visite à Alger depuis dimanche. La délégation comprenait des cadres centraux de la DGD, une représentante du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, ainsi que l'ambassadeur de la République islamique de Mauritanie en Algérie. Abdelhafid Bakhouché a souligné l'importance de renforcer la coopération douanière entre les deux pays, en particulier après l'ouverture de l'Algerian Union Bank (AUB) et la mise en place d'une exposition permanente des produits algériens à Nouakchott. Il a mis en avant que ces initiatives renforceront les relations commerciales et les échanges bilatéraux, nécessitant une facilitation accrue du processus d'échange transfrontalier. La coopération bilatérale se traduira par l'échange d'expériences et de connaissances, ainsi que par la mise en œuvre de mécanismes visant à faciliter et sécuriser la circulation des marchandises et des voyageurs entre les deux pays, avec pour objectif de lutter contre la contrebande, en particulier de drogues et de psychotropes. Le directeur général a ajouté que cette réunion s'inscrit dans une série de rencontres techniques visant à étudier et



analyser les sujets abordés lors des réunions précédentes. De son côté, le Directeur général des douanes mauritaniennes a salué les efforts des douanes algériennes dans la lutte contre la criminalité transfrontalière et dans le domaine de la formation. Il a mis en avant les compétences acquises par les agents des douanes mauritaniennes grâce aux formations dispensées dans les écoles de formation algériennes. La visite de la délégation mauritanienne vise

également à renforcer la coopération bilatérale dans divers domaines liés aux douanes, notamment la formation, l'entraînement, et l'échange d'expériences entre les deux institutions douanières. Selon la DGD, cette visite offre à la délégation mauritanienne l'occasion de se familiariser avec le système de formation des agents des douanes algériennes, y compris les programmes qui leur permettent d'acquérir les principes fondamentaux nécessaires à

l'exercice de leurs fonctions avec compétence et professionnalisme, ainsi qu'à la préparation continue pour protéger l'économie nationale et lutter contre la criminalité transfrontalière. La délégation mauritanienne prévoit également de visiter l'École supérieure des douanes d'Oran le mardi, afin de prendre connaissance des structures et programmes pédagogiques adoptés dans la formation douanière au sein de cette institution.

W.B

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

CRÉATION À ROME D'UN RÉSEAU INTERNATIONAL D'EXPERTS POUR L'AFRIQUE

Un réseau international composé d'experts, d'universitaires et de leaders d'opinion axés sur des thématiques telles que la transition énergétique, le changement climatique et la géopolitique a récemment vu le jour à Rome. L'objectif de cette initiative, annoncée par Arslan Chikhaoui, expert en géopolitique et membre du réseau, est de favoriser l'échange d'expertise et d'analyser les meilleures pratiques énergétiques. La création de ce réseau s'est déroulée en marge de la conférence sur "la transition énergétique en Afrique: soutenir l'avenir du continent", qui s'est tenue les 16 et 17 novembre à Rome. Ce groupe d'experts ambitionne d'enrichir le débat public sur la transition énergétique entre l'Afrique et l'Europe. La conférence a réuni des chercheurs africains, italiens et européens ainsi que des représentants d'organisations internationales, et a été organisée par la société pétrolière et gazière italienne Eni en collaboration avec l'Université Luiss de Rome. Selon M. Chikhaoui, les promoteurs de cette ini-

tiative ont souligné que le réseau vise à soutenir le développement durable du continent africain en respectant les priorités et les approches de toutes les parties impliquées. Lors de la conférence, il a été souligné que l'accès à une énergie durable est essentiel pour le développement de l'Afrique, en particulier sur un continent où 600 millions de personnes n'ont pas encore accès à l'électricité. La transition énergétique, liée au changement climatique, à l'agro-industrie et à la sécurité alimentaire, a également été abordée. Le Directeur adjoint de la FAO a insisté sur la nécessité de travailler sur des politiques visant à attirer les investissements, à diffuser les pratiques énergétiques durables, à mobiliser des ressources pour investir dans la technologie et la recherche, et à établir des partenariats. De son côté, le Directeur général de l'Agence internationale des énergies renouvelables (Irena) a souligné la nécessité de tripler la part de l'énergie provenant de sources renouvelables d'ici 2030. Il a indiqué que l'Afrique pos-

ède un énorme potentiel inexploité dans ce domaine. M. Chikhaoui a souligné que la croissance démographique sans précédent du continent africain souligne l'urgence de répondre aux ambitions de développement socio-économique, d'industrialisation, de justice sociale et d'intégration régionale et internationale. Il a appelé l'Union européenne et l'Italie à investir dans l'avenir de l'Afrique, en mettant l'accent sur le domaine énergétique. Il a souligné l'importance d'écouter et de comprendre les priorités africaines pour orienter efficacement les relations entre l'Europe et l'Afrique, ainsi qu'entre l'Italie et l'Afrique, afin d'établir un partenariat équitable. Il a mentionné que la stratégie italienne 2020 "le Partenariat avec l'Afrique" et la stratégie de l'Union européenne "Afrique et Europe : une vision commune pour 2030", adoptée en 2022, sont déjà des cadres pour la collaboration entre l'Italie et l'Afrique.

W.B

POUR FAVORISER L'INTÉGRATION INDUSTRIELLE AOUN APPELLE À DÉPLOYER LE POTENTIEL ET À DIVERSIFIER LES INVESTISSEMENTS

Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, a encouragé les investisseurs locaux à déployer leur potentiel et à investir dans divers secteurs tels que l'agriculture, les industries de transformation et pharmaceutique, afin de favoriser une intégration industrielle dans la wilaya de Bordj Bou Arreridj. Lors d'une visite de travail et d'inspection dans cette wilaya, le ministre a souligné que Bordj Bou Arreridj est une wilaya industrielle par excellence, compte tenu du nombre important d'unités de production qui y sont actives. Il a noté que la contribution de cette wilaya est estimée à environ 25% dans le domaine des industries électro-

niques et de l'électroménager au niveau national, affirmant qu'elle possède toutes les qualifications pour devenir pionnière dans bien d'autres domaines. Le ministre Aoun a assuré que les investisseurs sérieux trouveront toutes les facilités auprès des autorités locales pour concrétiser leurs projets, avec pour objectif de réduire la facture des importations et de créer des emplois pour les jeunes. Le ministre a souligné le rôle prépondérant des autorités de la wilaya de Bordj Bou Arreridj, dirigées par le wali, M. Kamel Nouicer, dans le suivi du dossier de l'investissement. Il a salué leur engagement à réaliser un nouveau saut qualitatif, conformément aux directives du pré-

sident de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à accélérer la mise en œuvre des projets d'investissement pour répondre aux besoins quotidiens des citoyens, et à faire de 2024 l'année de l'économie par excellence. Au cours de sa visite, le ministre Aoun a inspecté diverses installations, y compris un complexe spécialisé dans la fabrication de réfrigérateurs. Il a également mis en service la première phase du nouveau complexe pour les industries électroniques et électriques domestiques dans la zone de Lechbour. Par ailleurs, le ministre a inauguré une unité de production de tôles de fer et de produits métalliques, ainsi qu'une école de forma-

tion pour les travailleurs de cette unité, dans la zone industrielle de Mechta Fatima (El Hammadia). Il a également posé la première pierre d'un centre électrique 30/60 KV, inspecté des unités de production de cartes électroniques, de matériels d'emballage, de conduites et de pivots d'irrigation, et visité une unité de production spécialisée dans la fabrication de structures métalliques. Enfin, dans la commune de Ras El Oued, le ministre a inspecté les travaux d'aménagement de la zone industrielle et a mis en service un générateur d'énergie, tout en inspectant une station de réduction de pression du gaz naturel.

A.K

M'SILA

2,7 MILLIONS DE LITRES D'HUILE D'OLIVE ATTENDUES CETTE SAISON

Au sein de la wilaya, les prévisions pour la production d'huile d'olive à la clôture de la campagne de récolte de l'année 2023 sont estimées à environ 2,7 millions de litres, d'après les informations données par Hachemi Benyounes, responsable de l'information à la direction des services agricoles (DSA), au cours d'une déclaration faite dimanche dernier.

Par kamélia.M

Selon les explications avancées par M. Benyounes, la quantité d'huile d'olive anticipée surpassera celle de la dernière campagne (2021-2022), au cours de laquelle 2 millions de litres avaient été produits. Cette augmentation notable de 700 000 litres trouve son origine, selon les dires de M. Benyounes, dans "l'élargissement des surfaces allouées à la culture d'oliviers" et dans le changement graduel des pratiques des producteurs vers des techniques de plantation in-



tensive. Cette transition est particulièrement observée dans la zone de M'cif, située au sud de la wilaya, où la superficie plantée selon ces méthodes a atteint 150 hectares au cours de la cam-

pagne en cours (2022-2023). Cette zone compte une moyenne de 1 400 arbres par hectare. L'utilisation accrue d'équipements et de machines modernes pour la récolte d'olives contribue égale-

ment à cette hausse de la production.

Par ailleurs, le même responsable a informé que les 15 pressoirs à huile répartis dans la wilaya de M'sila traitent environ 175 000 quintaux, provenant de la production totale d'olives estimée à 200 mille quintaux.

La région du Hodna a progressivement évolué en une zone privilégiée pour les investisseurs opérant dans le domaine de l'oléiculture, englobant à la fois la plantation et la transformation. Cette évolution, selon les observations de M. Benyounes, s'est traduite par une expansion significative des zones cultivées. Les perspectives d'investissement dans cette filière sont prometteuses, en particulier avec la création imminente de conserveries d'olives. La présence d'une des plus grandes pépinières au niveau national, gérée par l'entreprise publique Cosider-Agrico à M'cif, au sud de la wilaya, devrait également stimuler davantage le secteur.

K.M

ORAN

ŒUVRER POUR QUE LA WILAYS NE MANQUE PLUS D'EAU

Les travaux de construction de la Station de dessalement d'eau de mer de Cap Blanc, à l'Ouest de la wilaya, avancent rapidement, selon les responsables du projet. Le chantier, s'étendant sur 16 hectares, compte actuellement plus de 1 500 travailleurs engagés, travaillant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour achever le projet d'ici fin 2024. Les équipements commenceront à être installés dès décembre prochain.

Le projet, d'une capacité de 300 000 m³ par jour, est considéré comme un défi majeur, mais les responsables du projet, notamment Metnane Abdelkader de la Société nationale de génie civil et bâtiment (CGB) et Hadj Chaïb Abdelkrim de l'Algerian Energy Company (AEC), sont confiants dans le respect des délais.

La construction de la Station de Cap Blanc, prévue pour entrer en service en décembre 2024, a été réalisée avec un délai record de 25 mois, souligne Mouloud Hachelaf de l'AEC. Le directeur de communication souligne que les stations précédentes, construites par des entreprises étrangères avant 2021, ont pris entre 36 et 52 mois. Le défi consiste à achever ces stations de dessalement avec des compétences 100% algé-

riennes dans le cadre du "Programme Eau 2021".

Les travaux du réseau aval, confiés à l'Algérienne des eaux (ADE), ont débuté en octobre 2023, avec un taux de réalisation de 15%. Ce réseau comprend 48 km de conduites, deux réservoirs et deux stations de brise-charge. Saadi Fouad de l'ADE assure que le projet sera livré dans les temps, avec une réception prévue dans 14 mois.

La station de dessalement de Cap Blanc vise à sécuriser l'alimentation en eau potable dans la wilaya d'Oran et à renforcer les capacités hydriques d'autres wilayas de l'Ouest, dont Aïn Temouchent, Relizane et Mascara.

Oussama Helaili, Directeur général de la Société de l'eau et de l'assainissement d'Oran (SEOR), explique que cette station aura un impact direct sur la région ouest de la wilaya d'Oran, en résolvant les problèmes d'approvisionnement en eau dans certaines communes. Une fois en service, la station influencera la répartition des ressources hydriques entre les régions est et ouest de la wilaya d'Oran, mettant fin aux perturbations saisonnières de l'approvisionnement en eau.

R.R

CONSTANTINE

LA PISCINE COMMUNALE ACHEVÉ À LA FIN DU MOIS EN COURS

Le projet portant sur la réalisation d'une piscine au centre de la commune d'Ouled Rahmoune (Sud-Ouest de Constantine), sera réceptionné avant la fin du mois de novembre en cours, a-t-on appris auprès du président de l'assemblée populaire communale (APC) de cette collectivité locale.

Ayant enregistré un retard de près de 10 ans, ce projet qui a été relancé, début du dernier trimestre de cette l'année 2023, suite à des mesures prises par les services de la wilaya, avance à un taux qualifié d'important atteignant 95 %, a révélé à l'APS M. Chouaib Hemlaoui.

La réalisation de cette structure, a en-

core précisé le même élu, aura pour objectif de développer et de promouvoir l'activité sportive en faveur des jeunes de cette commune à vocation rurale, totalisant environ 35.000 âmes.

Erigée sur une superficie globale de 800 m² dont 200 m² réservés au bassin aquatique, cette infrastructure est destinée à accueillir un public composé notamment de jeunes et d'enfants, a-t-il ajouté, notant que l'enveloppe financière mobilisée pour ce projets s'élève à 8 millions.

DA, puisés du budget communal de l'exercice 2023.

R.R

NÂAMA

FAIRE DE LA RÉGION UN HAUT LIEU DE TOURISME

La zone d'expansion touristique (ZET) d'Aïn El-Ouarka dans la commune d'Asla (wilaya de Nâama) a bénéficié du lancement d'une opération d'aménagement, un pas important pour la promotion et la diversification de l'investissement touristique et l'exploitation optimale de ses thermes. L'opération, nécessitant un investissement dépassant le milliard de DA, vise à aménager un foncier et à le connecter aux réseaux sur deux sites distincts. Le premier, couvrant 37 hectares, et le second, s'étendant sur 43 hectares, sont destinés à abriter la réalisation de 20 projets d'investissement prévus. Ces projets, programmés dans le cadre du schéma directeur d'aménagement touristique à l'horizon 2030 d'Aïn El-Ouarka, visent à offrir des structures d'une capacité totale de 1 500 lits et à générer 2 000 emplois directs et indirects, comme l'a souligné le Directeur du Tourisme et de l'Artisanat de la wilaya, Yazid Dedeche. Le schéma prévoit le lancement de différents projets d'investissement adaptés aux particularités de la région, mettant en avant ses atouts touristiques et naturels tels que la station thermale, plusieurs sites archéologiques et naturels, ainsi que des sites religieux, notamment les zaouïas, les anciens ksours, et les festivités populaires appelées « maoussim ». Parmi les projets retenus pour la réalisation dans la zone d'Aïn El-Ouarka, on note la création de deux centres, le premier dédié à la rééducation, à l'aptitude physique et à la santé, et le second axé sur les divertissements. Il comprend également un village touristique, trois hôtels, une résidence d'hôte, un camp familial, un centre d'artisanat et un complexe sportif. Pour exploiter pleinement la station thermale d'Aïn El-Ouarka, une étude technique a été élaborée en vue de réhabiliter la station. Un budget initial de 300 millions de DA a été alloué pour l'aménagement externe et l'extension de la station afin d'attirer davantage de touristes. Des travaux de modernisation sont également prévus pour une exploitation optimale de cet espace touristique et thermal. Actuellement exploitée par la commune d'Asla, la station thermale accueille plus de 400 visiteurs par semaine et propose des traitements et des cures à base d'eau thermale chaude. La réhabilitation de ces thermes traditionnels est considérée comme un levier pour dynamiser le tourisme interne, moderniser les infrastructures, et augmenter le débit des sources thermales souterraines. La zone d'expansion touristique d'Aïn El-Ouarka, située à environ 100 km au Sud-est de Nâama, couvre une superficie totale de 2 905 hectares et offre un paysage montagneux diversifié, comprenant la grotte « Ganjaya », des gravures rupestres, une forêt rocheuse, et une zone humide abritant divers oiseaux d'eau classés dans le cadre de la Convention internationale Ramsar. Bien que cette région soit prisée par les touristes, notamment pour ses paysages pittoresques, son architecture ancienne, et l'hospitalité de sa population, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour attirer les investisseurs et développer des infrastructures d'accueil, faisant ainsi de cette région une destination touristique prisée par les visiteurs nationaux et étrangers. Les agences de tourisme à Nâama notent une reprise du secteur, mettant en avant les nombreux sites archéologiques et naturels de grande valeur de la wilaya

R.R

ACTUALITÉS RÉGIONALES

AUTOMOBILE

LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES DÉJÀ EN DÉCLIN

Aux États-Unis, l'élan pour les véhicules électriques s'essouffle, selon une constatation partagée par divers constructeurs américains. Ce déclin est attribué à des infrastructures de recharge lacunaires et à une autonomie restreinte, facteurs qui pèsent davantage pour des véhicules plus coûteux que leurs homologues à combustion. Cette situation survient dans un contexte d'inflation et de taux d'emprunt élevés.

Par Kamélia.M

Plusieurs fabricants américains, réajustant leurs perspectives, retardent des projets et cherchent à liquider leurs stocks invendus. Neil Saunders, directeur chez Globaldata, souligne que le déclin des ventes de véhicules électriques est plus prononcé que dans d'autres catégories, et la situation économique n'est pas la seule explication. Les véhicules électriques (VE) posent un défi spécifique en raison de l'autonomie et du réseau de recharge, rendant l'achat plus complexe. Les Américains, habitués à parcourir de longues distances pour visiter leurs proches, trouvent la recherche de stations de recharge et la durée nécessaire à la recharge contraignantes, en comparaison avec les stations-service traditionnelles qui permettent un plein en quelques minutes.

Une étude du CTA révèle que 76% des personnes envisageant d'acheter un VE le considèrent comme une forme de transport fiable. Cependant, des préoccupations persistent, telles que le manque de points de recharge (36%), la longévité de la batterie (39%) et le coût d'achat (38%).

Le coût moyen d'un véhicule électrique, selon Cox Automotive, était de 51 762 dollars en octobre, soit 13 000 dollars de moins qu'un an auparavant, mais encore 4 000 dollars de plus que tous les types de motorisations confondus. Aux



États-Unis, malgré la hausse des prix du carburant, le coût par litre reste deux fois moins cher qu'en France ou au Royaume-Uni, ce qui réduit l'attrait de la recharge électrique.

La préoccupation environnementale et les taux d'intérêt élevés suscitent des inquiétudes, notamment chez Elon Musk, PDG de Tesla, qui souligne la nécessité de réduire les prix pour maintenir les mensualités des ménages stables. Tesla a vendu plus de 490 000 des quelque 873 000 véhicules électriques neufs écoulés au cours des dix premiers mois de l'année.

Face à ces défis, des ajustements sont en cours chez plusieurs constructeurs. Ford, par

exemple, cherche à revenir au niveau pré-Covid et pré-inflation des dépenses mensuelles des ménages consacrées à l'automobile. GM repousse la conversion de son usine d'assemblage d'Orion pour mieux s'aligner sur la demande croissante de véhicules électriques et augmenter la rentabilité. En conclusion, bien que des préoccupations et des ajustements soient actuellement présents sur le marché des véhicules électriques aux États-Unis, l'adoption à long terme reste positive, avec des incitations gouvernementales récentes visant à stimuler les ventes.

K.M

MARCHÉ DE L'ART TRÈS FLORISSANT À NEW YORK

Picasso, Monet, Cézanne, Basquiat, Rothko et ... Ferrari: les ventes aux enchères d'oeuvres d'art à New York ont dépassé en une semaine deux milliards de dollars, selon un bilan des grandes maisons du secteur qui se réjouissent d'un marché en pleine forme malgré les crises internationales.

Les mastodontes Sotheby's et Christie's, et le petit poucet Phillips, ont bouclé vendredi leur saison de ventes d'automne commencée le 7 novembre. Selon un montant total calculé, cela a représenté à eux trois 2,1 milliards de dollars grâce aux chefs d'oeuvre d'art moderne et contemporain adjugés lors de soirées new-yorkaises ultra-chics où se pressent collectionneurs et acquéreurs riches, anonymes, dans les salles de vente et au téléphone.

Le président de Phillips pour les Amériques, Jean-Paul Engelen, a fait état dans un communiqué du "second résultat total le plus élevé dans l'histoire de Phillips" avec 155 millions de dollars de ventes, "en hausse de 11% par rapport à novembre 2022".

L'homme d'affaires y voit un "signe de confiance dans un marché mondial en bonne santé".

Phillips a ainsi vendu une oeuvre monumentale contemporaine de l'Allemand Gerhard Richter, "Abstraktes Bild (636)" de 1987, pour 34,8 millions de dollars et "Le 14 juillet" (1912-13) du cubiste Fernand Léger pour 17,6 millions.

- Part du lion -

C'est Sotheby's, propriété du milliardaire franco-israélien Patrick Drahi, qui a raflé la part du lion avec 1,1 milliard de dollars de ventes.

Points d'orgue de ses soirées: "Femme à la montre" (1932) de Pablo Picasso adjugé 139 millions de dollars, deuxième prix jamais atteint pour le maître espagnol mort il y a 50 ans, un monumental "Self-Portrait as a Heel (Part II)" de l'Américain Jean-Michel Basquiat pour 42 millions,

"Peupliers au bord de l'Epte, temps couvert" de Paul Cézanne (1891) pour 30,7 millions et le très prisé peintre américain Mark Rothko pour un "Untitled" (1968) acheté par un anonyme dans la salle 23,8 millions de dollars.

Sotheby's a surtout fait un coup d'éclat avec le "Saint Graal du panthéon des voitures de sport", une Ferrari 250 GTO de 1962, partie pour 51,7 millions de dollars, deuxième voiture la plus chère jamais adjugée aux enchères.

La concurrente Christie's, de la holding Artémis du milliardaire français François Pinault, s'est vantée de 864 millions de dollars au total, signe selon sa présidente pour les Amériques, Bonnie Brennan, d'une "réponse forte du marché".

Clous de ses ventes: "Le bassin aux nymphéas" (1917-1919) de Claude Monet pour 74 millions de dollars et trois tableaux de Paul Cézanne -- dont "Fruits et pot de gingembre" à près de 39 millions de dollars -- au bénéfice du musée Langmatt de Baden, en Suisse, provoquant une petite polémique dans ce pays sur une vente jugée spéculative.

Dans le contexte des guerres en Ukraine et à Gaza et de l'inflation mondiale, le marché de l'art, tiré par la Chine et l'Asie, ne montre "aucun signe" de ralentissement avec une "demande plus forte que jamais" avait assuré, au lancement de la saison, Kelsey Reed Leonard, responsable de l'art contemporain chez Sotheby's.

Un expert du secteur préférant rester anonyme estime même "normal" qu'en pleines crises géopolitiques et en période inflationniste, des "spéculateurs financiers" investissent dans l'art et le luxe.

En 2022, les maisons d'enchères avaient crevé tous les plafonds avec des ventes mondiales aux enchères et privées cumulant plus de 16 milliards de dollars.

R.E

VENTE DES VOITURES NEUVES EN LIGNE AMAZON COMMENCE PAR HYUNDAI

Le géant du commerce en ligne Amazon a annoncé qu'il commencerait à vendre des automobiles neuves sur sa plateforme aux États-Unis l'année prochaine. Amazon a fait cette annonce au Salon de l'automobile de Los Angeles en collaboration avec Hyundai, le constructeur automobile sud-coréen qui sera la première marque vendue sur le site.

Amazon a affirmé que les clients pourront choisir en ligne leurs modèles et leurs fonctionnalités préférées. Ils peuvent ensuite récupérer la voiture chez leur concessionnaire local ou la faire livrer à leur domicile. Des options de financement seront également disponibles sur Amazon.

"Hyundai est une entreprise très innovante qui partage la passion d'Amazon pour essayer de rendre la vie de ses clients meilleure et plus facile chaque jour", a déclaré le directeur général d'Amazon, Andy Jassy, dans un communiqué.

Jusqu'à présent, les acheteurs de voitures pouvaient parcourir les offres sur Amazon, mais ne pouvaient pas effectuer leur achat final sur le site.

Compris dans le partenariat avec Hyundai figure l'assistant virtuel Alexa d'Amazon qui sera présent dans les modèles de voitures à partir de 2025.

Même si le plan d'Amazon inclut la coopération des concessionnaires, les ventes directes aux clients se sont développées ces dernières années aux États-Unis, menées par Tesla et d'autres constructeurs de véhicules électriques qui suppriment les intermédiaires traditionnels que sont les concessionnaires.

Des constructeurs automobiles comme Ford tentent de profiter de la commercialisation des véhicules électriques pour réduire leur dépendance à l'égard des concessionnaires, qui finissent par rendre les véhicules plus chers.

Les entreprises américaines qui vendent des voitures d'occasion en ligne ont vu le cours de leurs actions chuter suite à l'annonce d'Amazon. Les actions des détaillants automobiles CarMax et Carvana ont plongé de plus de 5%.

R.E

DES ONG À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE LE DROIT INTERNATIONAL ÉPROUVE DES DIFFICULTÉS À ASSURER LA PROTECTION DE PLUS DE 400 MILLIONS D'ENFANTS

Plusieurs organisations non gouvernementales, dont Human Rights Watch (HRW), ont souligné lors de la Journée mondiale de l'enfance célébrée hier, le 20 novembre, le danger auquel sont exposés les enfants en temps de guerre.

Par Tinhinane Ait Afrah

Elles ont mis en avant le fait que le droit international peine à protéger plus de 400 millions d'enfants dans les zones de conflit. Ces ONG ont dénoncé le défi persistant dans les zones de conflit, où vit une population infantile dépassant les 400 millions, affirmant que le droit international éprouve des difficultés à assurer leur protection. Au 7 novembre, un mois après le début de l'agression sioniste contre la bande de Gaza, le ministère de la Santé palestinien a rapporté que plus de 4.237 enfants palestiniens ont perdu la vie dans l'enclave. Ce chiffre glaçant dépasse de deux fois le nombre total d'enfants palestiniens tués par l'armée de l'occupation sioniste en Cisjordanie et à Gaza depuis 1967, selon l'ONG Defense for Children International. Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU, a déploré que Gaza devienne un cimetière pour les enfants, alors que le bilan des enfants tués dans l'enclave palestinienne dépasse actuellement les 5.000, et que l'agression sioniste barbare se poursuit depuis 45 jours. Ce triste record met en lumière, selon plusieurs ONG, les violations persistantes à l'encontre des enfants en temps de guerre. En 2019, plus d'un enfant sur six vivait dans une zone de conflit. En 2022, l'ONU a recensé 27180 violations graves contre des enfants, dont 8 630 meurtres et mutilations, atteignant un niveau sans précédent en près de vingt ans de recensement. Bill van Esveld, directeur adjoint de la division



Droits des enfants chez Human Rights Watch, appelle à faire de ces chiffres le symbole de l'illégalité de ces attaques. Les ONG déplorent les violences infligées aux victimes innocentes du conflit au Tigré en Éthiopie, aux victimes des explosions de mines terrestres en Afghanistan, au recrutement des plus jeunes dans les groupes armés en République démocratique du Congo (RDC), ainsi qu'aux mineurs exécutés dans le cadre de la "guerre contre la drogue" aux Philippines. L'ONU identifie six types de violences spécifiques à cette population vulnérable, notamment le meurtre, le recrutement par des groupes armés, les violences sexuelles, les attaques contre les écoles ou les hôpitaux, les enlève-

ments et le refus d'autoriser l'accès des aides humanitaires aux enfants. Les mouvements massifs de population en situation de violence rompent souvent le lien entre les enfants et leur famille. Fin 2022, selon l'Unicef, un nombre record de 43,3 millions d'enfants étaient en situation de déplacement forcé. Alyona Synenko, porte-parole du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), souligne que cela rend les enfants encore plus vulnérables, les obligeant à porter le lourd fardeau d'un conflit qui n'est pas le leur. Elle énumère les défis tels que les enfants soldats, les infrastructures militaires dans les écoles et la violation du principe de proportionnalité. Chaque année, l'ONU publie un rapport listant les

pays ayant commis des violations des droits de l'enfant pour protéger les enfants des conflits armés, appelé communément la "liste de la honte". La Journée mondiale de l'enfance, créée en 1954, est célébrée chaque année le 20 novembre pour promouvoir le respect et les droits des enfants. T.A.A

SELON L'EXPERT JURIDIQUE ET ENSEIGNANT EN DROIT INTERNATIONAL, DR MEHARAN L'ATTAQUE SIONISTE CONTRE LES HÔPITAUX CONSTITUE UNE VIOLATION FLAGRANTE DU DROIT INTERNATIONAL

L'attaque criminelle perpétrée par les forces de l'occupation sioniste contre des hôpitaux dans la bande de Gaza à l'instar de l'hôpital Al-Shifa est une violation flagrante et un crime sans précédent dont les auteurs doivent être traduits devant la Justice internationale, a souligné l'expert juridique et enseignant en Droit international, Dr Mohamed Mahmoud Meharan. Dr Meharan, cité par l'Aps, a indiqué que ce qui s'est passé à l'hôpital Al-Shifa était une violation flagrante du droit international humanitaire, au regard des quatre Conventions de Genève de 1949 et du premier Protocole additionnel de 1977 sur la protection des hôpitaux et du personnel sanitaire en temps de conflits armés, interdisant toute attaque contre cette catégorie ou action entravant leurs missions. "L'attaque sioniste constitue une violation flagrante des textes du droit international humanitaire, notamment l'article 19 de la première Convention de Genève qui stipule la protection des hôpitaux civils en temps de guerre et l'interdiction d'en faire des cibles d'attaques, ainsi que l'article 18 de la même Convention qui interdit de punir un individu auteur d'une action humanitaire à l'instar des soins médicaux prodigués aux blessés et aux malades", a-t-il soutenu. La quatrième Convention de Genève inclut, selon l'expert juridique, de nombreux articles relatifs à la protection des civils en temps de conflits armés, notamment l'article 27 qui stipule que les personnes protégées doivent être traitées, en tout temps, avec humanisme et l'article 32 interdisant toute mesure entrain-

nant des souffrances physiques ou l'extermination des personnes protégées. A ce propos, l'enseignant a cité les articles 18 et 20 de la quatrième Convention de Genève et les articles 14 et 15 du premier Protocole additionnel qui assurent la protection des structures et du personnel médical et considère le ciblage des hôpitaux comme violation flagrante du droit international humanitaire, soulignant que ces Conventions interdisent l'évacuation des blessés et des malades sauf pour une nécessité militaire majeure qui, en l'occurrence, n'est pas appliquée. L'article 147, précise Dr. Meharan, considère comme infractions graves le fait de causer intentionnellement de grandes souffrances ou de porter des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé, tandis que l'article 85 du premier Protocole additionnel criminalise le ciblage d'unités médicales et leur déplacement, au même titre que les articles 8 et 11 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) qui criminalisent les attaques intentionnelles contre les civils. L'expert international a également souligné que l'article 33 de la quatrième Convention interdisait "les peines collectives de même que toute mesure d'intimidation ou de terrorisme", outre l'article 53 qui interdit de détruire des biens privés ou publics et l'article 56 qui oblige la puissance occupante à s'assurer de l'approvisionnement d'aliments et des soins médicaux au profit des habitants. L'expert juridique a souligné que "la violation de ces clauses constitue un crime de guerre au regard du droit interna-

tional humanitaire ce qui impose de traduire les auteurs devant la justice, étant le seul moyen de réprimer l'entité sioniste et de mettre un terme à ses agressions répétées contre le peuple palestinien. Il a affirmé qu'en attaquant l'hôpital Al-Shifa, l'occupant sioniste a commis "un crime de guerre sans précédent". Dr Meharan a appelé la communauté internationale avec toutes ses organisations et instances à réagir au plus vite pour arrêter cette tragédie humanitaire et à obliger l'occupant sioniste à lever le blocus afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et la réhabilitation de l'hôpital, exhortant les organisations internationales à assumer leur rôle et à dénoncer ces exactions et à publier leurs rapports sur ce qui se passe dans les territoires palestiniens occupés. T.A.A

880 ENFANTS PALESTINIENS ARRÊTÉS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

Le Club des prisonniers palestiniens a déclaré hier, lundi, que les forces de l'occupation sioniste avaient arrêté 880 enfants palestiniens depuis le début de cette année. Dans un communiqué publié à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, célébrée le 20 novembre, le club a affirmé que "cette année a été témoin d'une escalade sans précédent des arrestations d'enfants palestiniens", en particulier depuis le début de l'agression sioniste contre la bande de Gaza le 7 octobre. Le club a documenté "plus de 880 cas d'arrestation d'enfants, dont 145 cas d'arrestation enregistrés au cours du seul mois d'octobre". Le 20 novembre marque le jour de l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration des droits de l'enfant en 1959, et de la Convention relative aux droits de l'enfant, signée en 1989. R.I

CRIMES DE GUERRE À GHAZA AMNESTY INTERNATIONAL DEMANDE UNE ENQUÊTE

L'Organisation Amnesty International a exhorté, lundi, le procureur de la Cour pénale internationale (CPI) à « prendre des mesures immédiates et concrètes pour accélérer l'enquête sur les crimes de guerre commis dans la bande de Gaza » par l'entité sioniste. L'organisation a ajouté dans un communiqué que les forces sionistes ont une fois de plus fait preuve d'une « indifférence effrayante face aux pertes catastrophiques infligées aux civils en raison de leurs bombardements continus et incessants sur la bande de Gaza ». « Nous exhortons le procureur de la Cour pénale internationale à prendre des mesures concrètes immédiates pour accélérer les enquêtes sur les crimes de guerre et autres crimes relevant du droit international », conclut le communiqué. R.I

L'INGÉNIEUX HIDALGO DON QUICHOTTE DE LA MANCHE (336^e PARTIE)

Par Miguel de Cervantes
(1547-1616)

Pendant cette conversation, Cardénio avait pris la nouvelle, et s'étant mis à lire quelques phrases, il en eut la même opinion que le curé, et le pria de la lire à haute voix pour que tout le monde l'entendît.

« Je la lirais de bon cœur, répondit le curé, s'il ne valait pas mieux employer le temps au sommeil qu'à la lecture.

— Pour moi, dit Dorothee, ce sera bien assez de repos que de passer une heure ou deux à écouter quelque histoire, car je n'ai pas encore l'esprit assez calme pour dormir à mon gré.

— S'il en est ainsi, reprit le curé, je veux bien la lire, ne fût-ce que par curiosité ; peut-être la nôtre ne sera-t-elle pas trompée. »

Maître Nicolas, et jusqu'à Sancho, vinrent aussi lui adresser la même prière ; alors le curé voyant qu'il ferait plaisir à tous les assistants, et pensant d'ailleurs ne point perdre sa peine :

« Eh bien donc ! s'écria-t-il, soyez tous attentifs ; voici de quelle manière commence la nouvelle : »

A Florence, riche et fameuse ville d'Italie, dans la province qu'on appelle Toscane, vivaient deux gentilshommes d'illustre famille, Anselme et Lothaire, liés ensemble d'une si étroite amitié, que tous ceux dont ils étaient connus les appelaient, par excellence, les deux amis. Tous deux étaient jeunes et garçons ; tous deux avaient le même âge et les mêmes goûts, ce qui suffisait pour qu'ils répondissent l'un à l'autre par une mutuelle affection. Il est bien vrai qu'Anselme était plus enclin aux passe-temps amoureux, et Lothaire plus emporté par les plaisirs de la chasse ; mais, à l'occasion, Anselme sacrifiait ses goûts pour suivre ceux de Lothaire, et Lothaire, à son tour, renonçait aux siens pour se livrer à ceux d'Anselme : de cette façon, leurs volontés marchaient si parfaitement d'accord, qu'une horloge bien réglée n'offrait pas la même harmonie.

M.D.C.(à suivre...)



LES MILLE ET UNE NUITS (1^{re} PARTIE)

Par Antoine Galland (1646-1715)



Les chroniques des Sassanides, anciens rois de Perse, qui avaient étendu leur empire dans les Indes, dans les grandes et petites îles qui en dépendent, et bien loin au delà du Gange jusqu'à la Chine, rapportent qu'il y avait autrefois un roi de cette puissante maison qui était le

plus excellent prince de son temps. Il se faisait autant aimer de ses sujets, par sa sagesse et sa prudence, qu'il s'était rendu redoutable à ses voisins par le bruit de sa valeur et par la réputation de ses troupes belliqueuses et bien disciplinées. Il avait deux fils : l'aîné, appelé Schahriar, digne héritier de son père, en possédait toutes les vertus ; et le cadet, nommé Schahzenan, n'avait pas moins de mérite que son frère.

Après un règne aussi long que glorieux, ce roi mourut, et Schahriar monta sur le trône. Schahzenan, exclu de tout partage par les lois de l'empire, et obligé de vivre comme un particulier, au lieu de souffrir impatiemment le bonheur de son aîné, mit toute son attention à lui plaire. Il eut peu de peine à y réussir. Schahriar, qui avait naturellement de l'inclination pour ce prince, fut charmé de sa complaisance ; et, par un excès d'amitié, voulant partager avec lui ses Etats, il lui donna le royaume de la Grande-Tartarie. Schahzenan en alla bientôt prendre possession, et il établit son séjour à Samarcande, qui en était la capitale.

Il y avait déjà dix ans que ces deux rois étaient séparés, lorsque Schahriar, souhaitant passionnément de revoir son frère, résolut de lui envoyer un ambassadeur pour l'inviter à le venir voir. Il choisit pour cette ambassade son premier vizir, qui partit avec une suite conforme à sa dignité, et fit toute la diligence possible. Quand il fut près de Samarcande, Schahzenan, averti de son arrivée, alla au-devant de lui avec les principaux seigneurs de sa cour, qui, pour faire plus d'honneur au ministre du sultan, s'étaient tous habillés magnifiquement. Le roi de Tartarie le reçut avec de grandes démonstrations de joie, et lui demanda d'abord des nouvelles du sultan son frère.

A.G (à suivre...)

LES AVENTURES DE ROBINSON CRUSOÉ (226^e PARTIE)

Par Daniel Defoë (1660-1731)



Tout à coup, comme ils s'apprêtaient à égorger ce Sauvage, il bondit au loin et se prit à fuir pour sauver sa vie. Alors je crus voir dans mon rêve que, pour se cacher, il accourait vers le bocage épais masquant mes fortifications ; puis, que, m'apercevant qu'il était seul et que les autres ne le cherchaient point par ce chemin, je me découvrais à lui en lui souriant et l'encourageant ; et qu'il s'agenouillait devant moi et semblait implorer mon assistance. Sur ce je lui montrai mon échelle, je l'y

faisais monter et je l'introduisais dans ma grotte, et il devenait mon serviteur. Sitôt que je me fus acquis cet homme je me dis : Maintenant je puis certainement me risquer à gagner le continent, car ce compagnon me servira de pilote, me dira ce qu'il faut faire, me dira où aller pour avoir des provisions ou ne pas aller de peur d'être dévoré ; bref, les lieux à aborder et ceux à fuir. Je me réveillai avec cette idée ; j'étais encore sous l'inexprimable impression de joie qu'en rêve j'avais ressentie à l'aspect de ma délivrance ; mais en revenant à moi et en trouvant que ce n'était qu'un songe, je ressentis un désappointement non moins étrange et qui me jeta dans un grand abattement d'esprit.

J'en tirai toutefois cette conclusion, que le seul moyen d'effectuer quelque tentative de fuite, c'était de m'acquiescer un Sauvage, surtout, si c'était possible, quelque prisonnier condamné à être mangé et amené à terre pour être égorgé. Mais une difficulté s'élevait encore. Il était impossible d'exécuter ce dessein sans assaillir et massacrer toute une caravane : vrai coup de désespoir qui pouvait si facilement manquer ! D'un autre côté j'avais de grands scrupules sur la légitimité de cet acte, et mon cœur bondissait à la seule pensée de verser tant de sang, bien que ce fût pour ma délivrance.

D.D (à suivre...)

INCROYABLES DESTINS

LE LOT DE TERRAIN

(3^e PARTIE)

Résumé : Djilali a un sérieux problème de logement. Makhlouf son vieux voisin lui laisse entendre qu'il peut l'aider les yeux fermés.

Par Kamel Aziouali

Djilali se gratta la tête.
Hum...100 millions de centimes pour un terrain de 500m²...
Ce n'est pas vraiment cher...

N'est-ce pas ? Eh bien il est à toi.

Pour 100 millions ?

Oui. Ne me dis pas que depuis le temps que tu travailles jour et nuit, tu n'as pas mis de côté cette somme ?

Si...si ! J'ai exactement 150 millions...

Mais c'est une très bonne chose...Tu achètes le terrain et tu le construis au fur et à mesure que l'argent entre. Si tu connais un bon maçon, au bout d'une année, tu l'as ta belle maison et à moindre frais.

Pendant que Makhlouf parlait, Djilali l'écoutait attentivement. Celui-ci pour mieux convaincre son jeune voisin lui donna quelques explications

Ce terrain, je l'ai acheté à 100 millions il y a de cela quelques années. Je pensais en avoir besoin parce que je me voyais vivant dans une grande maison, au milieu de mes deux fils et leurs familles respectives. Finalement, tous mes calculs se sont avérés faux. Dès que mes deux fils ont fini



leurs études, ils n'ont eu qu'une obsession : commencer une nouvelle vie ailleurs, loin de leurs parents ! Que pouvais-je faire ? Les en empêcher ? Non...Alors, je les ai laissés faire. Aujourd'hui Karim est au Canada et Djilali en Australie. Et moi, je suis resté Aux Anas-

sers avec leur maman. De temps en temps, nous recevons la visite de notre fille mariée qui vit à Boufarik. Le F3 nous suffit largement...Mes deux fils ont des postes très importants là où ils se trouvent...Ils ne reviendront plus...Ce terrain que je t'offre, à

toi, pour ce prix, c'est plus une bonne action qu'une transaction. Il vaut le triple, crois moi...mais à mon âge...je n'ai que faire de l'argent. Seules les bonnes actions comptent désormais pour moi et pour mon Salut.

K.A (à suivre...)

SURPRISES DE LA VIE

QUAND ON VEUT ALLER LOIN...

(35^e PARTIE)

Résumé : Mounia a compris que l'assistante avait des visées sur le médecin. Et elle réalisa qu'avec son arrivée, elle était en train de détruire tous ses plans.

Par Tania Hamadi

- Ah ! Mademoiselle Mounia ! Ah ! Vous ne pouvez pas vous imaginer à quel point je suis contente de vous voir ! Ça va ? Vous allez bien ? Et votre mère ? Elle va bien ?

- Oui...Elle va bien merci...

- Dieu merci...Dieu merci...Je connais très bien le restaurant où le docteur voulait vous inviter la dernière fois avant qu'il soit appelé d'urgence par un de ses patients...

- S'il vous plaît mademoiselle, cessez de me prendre pour une imbécile...

- Moi, je vous prends pour une imbécile, mademoiselle Mounia ? Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?

- Vous voulez me faire croire que le docteur n'est pas venu à notre rendez-vous sous prétexte qu'un de ses patients l'avait appelé d'urgence alors que je suis convaincue que c'est vous qui l'avez empêché de venir...

- Moi, je l'ai empêché de venir à votre rendez-vous ? Ah ! Celle-là, c'est la meilleure ! Mais dans quel but ? Quel était mon intérêt en agissant de la sorte ?

- Oh ! là, vraiment vous me prenez pour une idiote, mademoiselle...mademoiselle... Vous voyez, vous êtes si cachottière que je ne connais même pas votre prénom...

- Nabila...

- S'il vous plaît, Nabila...Dites-moi ce que vous voulez et finissons-en ! Inutile d'aller dépenser de l'argent dans un restaurant...Qu'est-ce que vous voulez ? Que je m'efface ? Que je me fasse oublier pour que vous puissiez épouser votre employeur ?

Nabila regarda un moment Mounia puis éclata de rire. Son fou rire était si irrésistible



qu'elle entra dans le hall d'un immeuble de l'avenue Pasteur pour échapper aux regards amusés des passants. Cette hilarité qui avait tout l'air d'être sincère, intrigua au plus haut point Mounia qui attendit que son interlocutrice eut repris sa sérénité pour lui demander :

- Qu'est-ce qui vous fait rire ? Je suis donc si drôle que ça ?

- Excusez-moi, Melle Mounia mais c'est plus

fort que moi...Moi, j'ai l'intention d'épouser mon employeur ? Mais où êtes-vous allée chercher cette idée ! Ah ! Vous en avez de l'imagination ! Je vais vous dire : il m'est impossible d'épouser le docteur, mademoiselle Mounia.

- Et pourquoi donc ? Il est beau, intelligent, occupe un rang honorable dans la hiérarchie sociale... C'est un bon parti...

T.H (à suivre...)

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ORGANISATION D'UNE JOURNÉE DE SOLIDARITÉ AVEC LES ENFANTS PALESTINIENS

Le ministère de la Solidarité, de la Famille et de la Condition de la femme a organisé, lundi à Alger, en coordination avec l'UNICEF, une journée de solidarité avec les enfants palestiniens qui subissent les pires exactions.

Dans une allocution prononcée lors de cette journée de solidarité, organisée au Centre international de conférences (CIC) Abdelatif-Rahal, (Alger), à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre), la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouter Krikou, a dit que "les enfants palestiniens sont privés du droit à la vie avec le bombardement des écoles et des hôpitaux à Ghaza".

Evoquant les enfants algériens, Mme Krikou a mis l'accent sur l'impératif de "consentir davantage d'efforts pour protéger leurs droits garantis et assurer leur concrétisation sur le terrain à travers un encadrement sur les plans social et scientifique".

Intervenant à l'occasion, la représentante de l'UNICEF en Algérie, Katarina Johansson, a affirmé que Ghaza "est devenue un cimetière d'enfants, puisque plus de 400 enfants sont tués ou blessés chaque jour".

Pour sa part, la secrétaire générale adjointe de la Ligue arabe, Haifa Abu Ghazaleh, a souligné, dans son intervention par visioconférence, que "les enfants palestiniens subissent un véritable génocide", ajoutant que l'entité sioniste cherche à détruire Ghaza "en ciblant par ses bombardements incessants les hôpitaux, les infrastructures et les services publics au vu et au su de la communauté internationale et au mépris de toutes les règles du droit international".

Elle a appelé, dans ce cadre, à faire cesser l'agression et à assurer en urgence la protection des femmes et des enfants, jugeant impératif de "mettre en place un mécanisme contraignant pour protéger les enfants palestiniens des exactions de l'occupation sioniste, ainsi que dans toutes les zones de conflits



armés". L'événement s'est déroulé en présence de membres du Gouvernement, de responsables d'instances nationales, de représentants de divers secteurs, de la représentante de l'UNICEF et du représentant du Coordonnateur résident du système des Nations Unies en Algérie. Il a été marqué par la projection d'un documentaire mettant en

avant les efforts de l'Etat algérien pour la promotion, le renforcement et la protection des droits de l'enfant et les interventions, par visioconférence, de membres du Parlement arabe de l'enfant, qui ont condamné les massacres et les crimes barbares perpétrés contre les enfants de Ghaza.

R.S

HISTOIRE/ANNIVERSAIRE DU DÉCÈS DE BADJI MOKHTAR APPEL AU RENFORCEMENT DES LIENS AVEC LA PATRIE

Le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Laïd Rebiga a appelé, lundi, les enfants de l'Algérie à faire preuve de vigilance et à renforcer leurs liens avec la patrie pour pouvoir préserver le legs des vaillants chouhada.

Dans une allocution lue en son nom par le Directeur du patrimoine historique et culturel au ministère, Gasmi Khaled, à l'occasion du 69ème anniversaire de la mort en martyr du héros Badji Mokhtar, M. Rebiga a indiqué que les générations "attestent, aujourd'hui, de leur fidélité au message de Novembre et à ses valeurs nobles dans la préservation de notre souveraineté et la défense de la dignité de notre peuple", appelant les enfants de l'Algérie à faire preuve de "vigilance, renforcer leurs liens avec la patrie, soutenir son unité, la défendre et préserver la Mémoire nationale, tout en renforçant l'édification des institutions de l'Algérie nouvelle pour poursuivre la préservation du legs que nous ont laissés nos vaillants Chouhada".

"La célébration de la mémoire de nos vaillants Chouhada témoigne d'une conviction ancrée quant à notre fidélité à ces héros qui se sont élevés contre la barbarie de l'occupant, la discrimination et le despotisme, ceux qui ont

prouvé par leur lutte révolutionnaire leur appartenance à la nation algérienne", a ajouté le ministre.

Evoquant le parcours du martyr symbole Badji Mokhtar, le ministre a dit que ce dernier "faisait partie des hommes dignes épris de liberté qui ont balisé le terrain au déclenchement de la Glorieuse Guerre de libération, étant l'un des 22 dirigeants qui l'ont préparée intelligemment et selon une stratégie politique et militaire bien ficelée, et qui l'ont déclenchée dans les quatre coins du pays", relevant que tous les symboles de notre Glorieuse Révolution "illuminent, de par leurs hauts faits, notre glorieuse Histoire et notre Mémoire nationale".

Lors de ce colloque qui s'est déroulé en présence de Moudjahidine, de personnalités historiques, de représentants de la famille révolutionnaire, les deux sœurs du martyr, Fatma-Zohra et Farida Badji, ont présenté des témoignages sur le parcours militant de leur frère et ses hauts faits et son amour pour l'Algérie, affirmant que Badji Mokhtar était "un symbole de l'unité du peuple algérien", mort en martyr, 19 jours après le déclenchement de la Glorieuse Révolution, un 19 novembre 1954.

LUTTE CONTRE LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS L'ALGÉRIE ENGAGÉE À LA MISE EN ŒUVRE DE SON PLAN NATIONAL

L'Algérie est "engagée" à la mise en œuvre de son plan national de lutte contre la résistance aux antimicrobiens, a affirmé, lundi à Alger, le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi. "L'Algérie réaffirme son engagement à la mise en œuvre de son plan national pour combattre la résistance aux antimicrobiens", a déclaré le ministre, dans une allocution lue en son nom par le directeur général de la prévention et de la promotion de la santé au ministère de la Santé, Dr Djamel Fourar, à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Tout en relevant que cette question est "un problème de santé publique", il a énuméré les actions engagées pour y faire face, citant la mise en place d'un cadre réglementaire permettant la surveillance et l'obtention de données sur la consommation des antimicrobiens, ainsi que "la mise en place d'un programme autour du malade" comprenant des axes dédiés à l'"hygiène dans sa globalité afin de lutter contre les infections liées aux soins".

M.Saihi a, en outre, rappelé l'existence de "directives nationales de prise en charge de la tuberculose, du Sida, des hépatites, des méningites et du paludisme", les-

quelles sont d'un "apport important" pour la réduction de la résistance aux antimicrobiens.

Et de souligner, par ailleurs, la participation de l'Algérie au système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens, via son réseau national ad hoc et l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA) comme laboratoire de référence.

De son côté, le président de l'Agence nationale de la Sécurité sanitaire, Pr Kamel Senhadji, a mis en garde contre "l'abus et le recours anarchique" aux prescriptions en antimicrobiens, notamment en antibiotiques, en raison des dangers encourus sur la santé du patient, avant de relever "la concentration" des souches résistantes aux antimicrobiens lors d'infections nosocomiales.

"La résistance aux antimicrobiens est une menace sanitaire face à laquelle nous sommes partie prenante de toutes les actions engagées par les différents services impliqués dans sa lutte", a-t-il assuré en conclusion.

Institutionnalisée en 2017, la journée nationale de lutte contre la résistance aux antimicrobiens est placée cette année sous le slogan: "les antimicrobiens: à utiliser avec prudence".

RC

THÉÂTRE POUR ENFANTS

L'ASSOCIATION DES ARTS DRAMATIQUES DE MASCARA DÉCROCHE DEUX PRIX À TUNIS

L'Association des arts dramatiques de Mascara a décroché deux médailles, celle de la meilleure représentation spéciale du jury et celle du meilleur marionnettiste au Festival international du théâtre pour enfant, organisé dernièrement à Oum Arais (Tunisie), a-t-on appris, lundi, du président de l'Association, Abdelkader Ferhaoui.

Cette association a réussi à décrocher les deux prix par la comédienne Ghania Hantour, à travers sa participation au spectacle de marionnettes intitulée «Ghania et la magicienne» au Festival international du théâtre pour enfant abrité par Oum Arais (Tunisie), du 31 octobre au 14 novembre en cours. Cette pièce, écrite et mise en scène par Abdelkader Ferhaoui et Ghania Hantour, relate une histoire de conflit entre Ghania, une fille qui aime faire le bien, et une magicienne qui cause plusieurs problèmes aux amis de Ghania. Cette représentation théâtrale est la plus récente production de l'association, qui a déjà produit depuis 2016 des représentations de marionnettes, à savoir «Ghania et la marionnette», «Ghania et l'innocence sincère», «Ghania et l'amour éternel». Les membres de l'association ont encadré un atelier de théâtre de marionnettes, lors du Festival international, qui a enregistré la participation de 70 troupes de 20 pays. Par ailleurs, l'Association des arts dramatiques de la wilaya de Mascara prépare actuellement une pièce de marionnettes intitulée «Ghania et le cirque», dont la générale sera programmée lors des prochaines vacances scolaires d'hiver, selon M. Ferhaoui.

R.C



ARTS PLASTIQUES

L'EXPOSITION «LA BAIE D'ALGER» DE FARID BENYAA, UN VOYAGE VISUEL À TRAVERS LA CAPITALE

«La baie d'Alger, El Bahdja», une exposition d'oeuvres de l'artiste et architecte Farid Benyaa, proposant des vues inédites de la capitale à travers ses paysages et monuments prestigieux, a été inaugurée samedi soir à Alger.

Accueillie à la galerie d'art «Benyaa», l'exposition propose un voyage visuel parcourant les principaux monuments historiques et édifices de différentes époques de l'histoire de la capitale, remarquable par son esthétique architecturale singulière.

Dessinées à l'encre de chine, les oeuvres de Farid Benyaa, alliant art et architecture, développent des vues inédites de la capitale, représentée à travers sa baie, une des

plus belles au monde, ses principaux boulevards et monuments historiques et lieux de mémoire.

«Djamaa Ketchaoua», mosquée historique du XVe siècle faisant partie du patrimoine classé de la Casbah d'Alger, le boulevard Zighoud Youcef, offrant une vue sur le port de la ville, la rue Larbi ben M'Hidi ou encore «Djamaa El Djedid», édifice religieux construit à la fin du XVIIe siècle par Mustapha Pacha, comptent parmi les oeuvres exposées.

En couleur ou en noir et blanc, d'autres oeuvres aux contours «abstraites», revisitent des immeubles haussmanniens et édifices remarquables par leur architecture comme le Palais des Rais -un des

plus importants monuments historiques de la capitale-, la Grande Poste, ouvrage représentatif de l'architecture néo-mauresque, édifié en 1910.

Présent au vernissage, l'artiste Farid Benyaa explique que l'exposition «La baie d'Alger» symbolise l'«alliage entre l'art et l'architecture» à travers ses plus beaux joyaux architecturaux et ses repères historiques.

Avec un niveau élevé de détail, ses oeuvres «explorent la beauté architecturale» du patrimoine bâti de la capitale, a résumé l'artiste.

L'exposition «La baie d'Alger, El Bahdja» est visible jusqu'au 18 décembre à la galerie d'art Benyaa.

R.C

RWANDA

UNE GALERIE D'ART EXPOSE DES ŒUVRES DE CRÉATEURS HANDICAPÉS

Sourd de naissance, il n'a jamais renoncé pour autant à sa passion. Jeune, ambitieux et créatif, Prince a fait de cette galerie un temple du savoir où les créateurs handicapés comme lui viennent apprendre et partager leurs savoir. Derrière cette idée, se cache un grand rêve : nous utilisons des perles pour faire des portraits, des pots, des abat-jours, notre particularité nous aide à attirer des clients. Nous allons à différentes expositions, nous utilisons les réseaux sociaux, et grâce à eux beaucoup de Rwandais visites nos galeries. Je pense ouvrir d'autres galeries dans différents districts, c'est mon rêve, je veux aider les enfants malentendants, explique-t-il.

La galerie compte actuellement 21 personnes diplômées d'une école des arts. C'est en Ouganda, que Prince Nahimana a fait ses études, avant de revenir dans son pays pour dit-il donner une opportunité aux handicapés qui sont très souvent forcés de s'adonner à la mendicité. Hormis la résistance de certains parents à inscrire leurs enfants, la jeune entreprise de prince fait face à d'autres défis : nous avons des difficultés à communiquer et il y a d'autres personnes handicapées qui travaillent en fauteuil roulant, une personne handicapée travaille moins d'heures qu'une personne non handicapée. Le problème, c'est que lorsqu'il s'agit de payer les impôts, nous payons les mêmes sommes, alors c'est vraiment difficile pour nous et injuste parce que nous n'avons pas les mêmes capacités.

Selon les statistiques de l'association nationale des sourds, plus de 70 000 personnes au Rwanda vivent avec une déficience auditive et orale : la majorité d'entre elles gagnent leur vie grâce à la poterie, la couture et l'art.

R.S

DISTRIBUTION DE LIVRES

UNE SOLUTION POUR LES AUTEURS INDÉPENDANTS

L'industrie du livre au Kenya prend une nouvelle direction en raison de l'augmentation du nombre d'auteurs autoédités. Au début, le marketing était mon principal défi car, une fois de plus, personne ne me connaît, personne ne vous connaît en tant qu'auteur autoédité.

Personne n'est donc prêt à acheter votre livre s'il ne vous connaît pas, s'il n'a jamais entendu parler de vous et s'il n'a lu nulle part vos précédents ouvrages. C'est un pari, vous demandez à quelqu'un de vous donner 1000 shillings pour votre livre alors qu'il n'a jamais entendu parler de vous, il n'y a qu'un secret : votre premier livre doit être vraiment bon. explique Eunniyah Mbabazi, auteure de "BREAKING DOWN"

La culture de la lecture s'étant développée pendant la pandémie de Covid-19, la demande de livres a augmenté dans le pays. Nuria Bookstore, une librairie en ligne locale, a vu la faille du marché et s'est lancée dans l'aventure. "Nous avons choisi de ne pas exclure les auteurs débutants, car nous savons que cela pourrait les démoraliser. C'est pourquoi nous les avons accueillis et leur avons donné un retour d'information au fil du temps. Nous avons ainsi plus de 1000 auteurs et la plupart d'entre eux ont une qualité de livre, d'édition, de contenu, tout ce que je pense est de premier ordre aujourd'hui.", affirme Abdullahi Bulle, fondateur de Nuria Bookstore. La librairie Nuria devenant de plus en plus populaire, il était nécessaire de numériser le processus de stockage des livres. Aussi a-t-elle mis en place le premier portail de vente pour les auteurs au Kenya. "En

2019, nous avons déployé le premier portail de vente décentralisé au Kenya. Cela signifie que vous vous inscrivez chez nous en tant que vendeur, après l'inscription, nous vous donnons les moyens d'agir. Vous pouvez alors télécharger vos livres. Une fois que nous l'avons approuvé, il est transféré sur le site web et génère un lien unique qui appartient à ce livre, uniquement à ce livre.", raconte le fondateur de Nuria Bookstore. La technologie numérique a facilité la commande et la livraison des ouvrages de Nuria, tout en donnant aux auteurs la possibilité de suivre les commandes de leurs livres dans le magasin. Le processus est simple : il suffit de se rendre sur le site web, de créer un compte, puis d'inscrire les livres que l'on a publiés et de les livrer au magasin. La minute suivante, vous recevez un e-mail indiquant qu'un client a acheté votre livre et vous êtes en mesure de suivre vos ventes, vous pouvez voir quand vous êtes en rupture de stock. explique Odhiambo kaumha, auteur de "LET THE OLD MAN SPEAK" (LAISSEZ PARLER LE VIEIL HOMME).

La librairie électronique bouleverse le statu quo en ouvrant le marché moins exploité de l'auto-édition tout en donnant la parole aux auteurs qui, à un moment donné, se sont sentis mis à l'écart par les éditeurs et les librairies traditionnels. L'industrie du livre ayant connu des bouleversements au niveau de l'impression et de la distribution, les écrivains ont désormais le contrôle des droits d'auteur et des ventes de leurs livres.

R.C

« PÈRE, TIENS-MOI, JE VAIS TOMBER ! » (Un conte des montagnes d'Algérie)

Il arrive souvent qu'un conte soit destiné en premier lieu aux...parents afin de les aider à mieux éduquer leurs enfants. C'est le cas du récit qui va suivre.

Par Nasser Mouzaoui

Il y avait autrefois un paysan et une paysanne qui voulaient tellement avoir un enfant qu'ils se disaient toujours : " Fille ou garçon, notre enfant fera ce qu'il lui plaira ! "

Et il en fut ainsi. Dieu exauça leur vœu et un garçon vint raffermir leur union. Mais au lieu de l'éduquer de telle sorte qu'il puisse un jour affronter la vie comme il se doit, ils le choyèrent tant et si bien qu'il leur rendit la vie difficile. Chaque fois qu'il désirait quelque chose, il grimpait sur un arbre du haut duquel il menaçait de se jeter si ses exigences n'étaient pas satisfaites.

C'est ainsi qu'un jour, juché sur une très haute branche, il héla sa mère pour lui dire d'un air décidé :

- Si tu ne me ramènes pas du miel immédiatement, je fermerai les yeux et je tomberai! Je mourrai et tu n'auras plus d'enfant !

- Non ! Non ! s'écria la pauvre mère, ne tombe pas ! Je vais te ramener du miel !

La malheureuse alla frapper à la porte de sa voisine et lui quéranda, tête et yeux baissés, un peu de miel.

Un autre jour, alors que le soleil était bien haut dans le ciel et que le père était en train de manger, le petit coquin s'était mis à hurler :

- Hé ! Père ! Hé ! Père !

Celui-ci déposa la cuillère, se leva et alla voir ce que son fils unique lui voulait. Il le trouva tranquillement assis sur les plus hautes ramifications d'un chêne.

- Que veux-tu mon fils ? demanda le père que l'inquiétude rongait.

- Si tu ne me donnes pas ta part de viande, je tombe de cet arbre et



je meurs !

- Non ! Non ! Mon fils... ne fais pas ça ! hurla le père d'une voix où se devinait une frayeur qu'aucun mot ne pourrait décrire. Prends ma part de viande d'aujourd'hui et celle de tous les autres jours si tu veux, mais ne tombe pas de cet arbre !

L'enfant usa de ce chantage un grand nombre de fois.

Le père et la mère, n'y tenant plus, se concertèrent.

- On pourrait couper toutes les hautes branches, hasarda la femme.

- Tu ne sais pas ce que tu dis, femme. Et que ferions-nous des troncs une fois débarrassés des branches ! De plus, s'il veut encore nous menacer, il peut très bien recourir à la falaise ! Estimons-nous heureux qu'il n'y ait pas déjà pensé ! Il faut trouver autre chose, mais quoi ? N'ayant pas trouvé de solution, le paysan décida d'aller consulter le vieux sage du village.

Celui-ci, après l'avoir écouté,

sourit :

- Le cas que tu me soumets, mon fils, dit le vieillard, est très répandu et sa solution est très simple.

- Ah ! Oui ? Et qu'est-ce qu'il faut faire ?

- Oh ! Pas grand-chose. Pour que ton fils guérisse de sa vilaine habitude, il te suffit de lui dire de se laisser tomber !

- Mais il mourra ou se rompra les os !

- Rassure-toi, ton fils n'ira jamais au bout de sa menace. Va et fais ce que je te dis !

Quand le père arriva chez lui, il vit par la fenêtre son fils qui grimpait sur un très vieux figuier. Quand il se fut confortablement installé sur la plus haute branche, il appela ses parents. Ceux-ci le rejoignirent et lui demandèrent ce qu'il désirait encore.

- Si vous ne me ramenez pas une motte de beurre sur le champ, je vais me laisser tomber ! Je

mourrai et vous...

- Tombe si tel est ton désir, répondit le père d'un ton ferme.

- Mais si je tombe, je risque de mourir !

- Si tu ne veux pas mourir, tu n'as qu'à ne pas tomber ! Rétorqua le père en s'en allant, suivi de la mère.

Par la fenêtre, ils virent leur chevanap de fils descendre de l'arbre doucement. Le père et la mère sourirent. Ils avaient compris que leur fils ne monterait plus sur les arbres pour obtenir ce qu'il désirait. Ils avaient compris aussi que les enfants sont comme les agneaux : il faut les entraver avec une corde si on ne veut pas qu'ils aillent loin et qu'ils se fourvoient !

N.M

L'HISTOIRE DU BERGER ET DE LA PRINCESSE MUETTE (Un conte des montagnes d'Algérie)

A une époque lointaine vivait un berger dans un douar avec ses moutons coupé du monde dans le fin fond d'un grand royaume.

Par Mokhtar Brinis

Un jour la princesse de ce royaume tomba subitement malade, elle avait cessé de parler, aucun son ne sortait de sa bouche, comme si un sort lui avait été jeté. Le roi lui avait fait envoyer tous les médecins du royaume et des environs, aucun médecin avec tous leurs remèdes étaient restés sans résultat. Le roi décida alors de faire marier sa fille à celui qui la fera parler, avec une condition que si le prétendant échouera, on lui tranchera la tête.

Plusieurs princes et plusieurs aventuriers le roi leurs avait tranché leurs têtes faute de ne pouvoir guérir la princesse.

Le bruit arriva aux oreilles du berger disant que le roi mariera sa fille à celui qui la fera parler, sans réfléchir il décida de tenter sa chance. Après tout il n'a rien à perdre, sa vie n'est qu'une succession de journées différentes faite de malheurs.

Il arrive donc au palais et demanda de voir la princesse.

Le roi lui dit :

« Tu as deux heures, si tu arrives à la faire parler, je ferais de toi le prince héritier, sinon si tu échoues, je te trancherais la tête ».

Le berger accepta, le cœur serein et l'esprit en paix.

Il rentra dans la chambre de la princesse, regarda tout autour, et il s'était mis en face d'une bougie allumée, dos à la princesse et il commença à parler à la bougie en racontant une histoire qu'il avait imaginé :

« Un jour un sculpteur, connaisseur des se-

crets de son art, était parti en voyage entre le royaume des sept cieux et le royaume des sept terres. Avant la tombée de la nuit il décida de se reposer sur le bord du chemin et commença à allumer un feu de bois. Un vieux monsieur arriva et lui demanda s'il pouvait lui tenir compagnie pour la nuit. Il se présenta et lui dit qu'il est tailleur et connaisseur des secrets de son art. Un troisième voyageur arriva ensuite et demanda s'il pouvait passer la nuit avec eux. Il proposa de partager la surveillance durant la nuit avec eux, à trois c'est mieux qu'à deux. Il se présenta et leur dit qu'il était maquilleur et connaisseur des secrets de son art.

Ils ont donc tiré au sort pour se partager la garde durant la nuit, le premier à veiller est le sculpteur, s'ensuit le tailleur et au dernier le maquilleur. Pour ne pas s'ennuyer le sculpteur avait pris un petit bout de bois de qualité de bois d'ébène et il avait commencé à sculpté le corps d'une femme, il avait mis tout son art et sa connaissance pour en faire un corps magnifique. Le tiers de la nuit étant passé, il réveilla le tailleur pour prendre sa place et mener la garde. Le tailleur ayant aperçu la sculpture décida de l'habiller de ses plus beaux tissus, il avait mis toute sa connaissance dans les moindres détails pour en faire une figurine d'une grande beauté. Ensuite, viens le tour du maquilleur pour monter la garde, en voyant la figurine il décida à son tour de la maquiller et de l'illuminer. Il avait mis tout son art et son savoir-faire pour en faire une poupée pleine de beauté. Au matin quand les rayons du soleil déchirèrent les voiles de la nuit, les trois voyageurs s'étaient réveillés et ils découvrirent en face d'eux, une poupée magnifique.

Prenant la parole en premier, le sculpteur dit : « C'est moi qui va la prendre, elle m'appartient

car si je ne l'avais pas sculpté avant, elle n'existera pas ».

Intrigué, le tailleur se tourna vers lui et lui dit :

« Non, mon ami, c'est à moi qu'elle revient, car sans mes beaux tissus elle n'aurait ressemblé à rien » !

Le maquilleur les regarda tous les deux d'un air méfiant et leur dit :

« Non mes amis, c'est à moi qu'elle revient, car sans son maquillage elle n'aurait eu aucune valeur » !

À ce moment-là le berger s'était relevé, il avait soufflé sur la bougie pour l'éteindre, il ouvrit la porte pour sortir, quand tout à coup la princesse qui avait suivi toute l'histoire lui demanda :

« Mais, qui va prendre la poupée » ?

Le berger sourit et se retourna vers elle, et lui dit calmement :

« C'est celui qui la fait parler » !

Tout content le roi sachant que sa fille venait de retrouver la parole, tenant sa promesse, il la maria au berger.

Pendant sept jours et sept nuits une grande fête avait eu lieu, ou tous les habitants étaient conviés à cette grandiose fête.

Depuis ce jour, le berger intelligent ne gardait plus de moutons, il était devenu le prince héritier, choyé par le roi, il lui donna une partie de son royaume. Il vivra heureux avec la princesse dans la plénitude de ce que lui avait donné la providence

Moralité de l'histoire :

Dans la vie, ne sous estimez jamais une personne moins cultivée que vous, car vous ne savez pas ce que son fond intérieur dans son intelligence cachée vaut !

M.B

MONDIAL 2026/MOZAMBIQUE-ALGÉRIE 0-2 LES VERTS LENTEMENT MAIS SÛREMENT

En livrant deux mi-temps distinctes, l'équipe nationale de football a assuré l'essentiel en battant dimanche en déplacement le Mozambique 2-0 (mi-temps : 0-0) à l'Estadio do Zimpeto à Maputo, confirmant ainsi son ambition d'aller à la prochaine Coupe du monde 2026, à l'occasion de la 2e journée (Gr.G) des qualifications.

Après un début encourageant pour les "Verts", sans pour autant inquiéter le portier mozambicain Ernan Alberto Siluane, le Mozambique a pris le contrôle du match à sa faveur en assiégeant le camp algérien.

Devant une défense algérienne qui se cherchait, le défenseur Ramy Bensebaïni a sauvé sa cage à deux reprises (8e). Dans la foulée de cette action dangereuse, Aïssa Mandi s'est blessé, ce qui l'a contraint à quitter le terrain pour être remplacé par Mohamed Amine Tougaï (14e).

Une minute plus tard, la "malédiction" s'abat de nouveau sur l'équipe nationale, avec cette fois-ci la blessure de l'attaquant Islam Slimani, victime visiblement d'une blessure à la cuisse droite. Le sociétaire de Coritiba FC (Div.1 brésilienne) a cédé sa place à Mohamed Amine Amoura, ce dernier allait être un véritable poison pour les défenseurs mozambicains.

Deux coups durs pour l'équipe nationale qui ont poussé le sélectionneur national Djamel Belmadi à revoir sa stratégie, face à une équipe séduisante, poussée par un large public acquis à sa cause.

Le portier algérien Anthony Mandrea s'est distingué avec un double arrêt décisif (23e), face à des attaquants mozambicains rapides et puissants.

Bousculée, la sélection algérienne n'a eu aucune occasion de scorer. Véritable dernier rempart, Mandrea a de nouveau sauvé sa cage après un tir puissant (33e).

Peu avant la pause, Amine



Gouri a failli ouvrir le score d'un tir enveloppé (45e+1), miraculeusement dévié en corner par le portier des "Mambas". Les "Verts" qui ont accéléré à la fin de la première période, n'ont pas réussi à prendre en défaut la défense mozambicaine, pêchant par de déchets techniques.

Au retour des vestiaires, Belmadi a apporté un changement tactique avec l'entrée en jeu de Hicham Boudaoui, en tant qu'animateur de jeu, en remplacement de Gouri, toujours à la recherche de son premier match référence avec

les "Verts."

En hissant leur niveau de jeu, les Algériens ont commencé à se montrer plus dangereux, ce qui a poussé la défense adverse à commettre l'irréparable. Sur une récupération de balle d'Amoura au niveau du rond central, ce dernier a enclenché une chevauchée avant de lancer un tir puissant qui a touché la transversale, le ballon atterrit dans les pieds de Chaïbi qui ouvre le score d'un tir en pleine surface (69e).

Conscients qu'il y'a un bon à coup à jouer, les "Verts", mieux en

jambes, ont réussi à profiter des largesses de la défense mozambicaine. Encore une fois, le diable d'Amoura récupère une balle, suite à un mauvais contrôle d'un défenseur, et sert sur le côté droit le rentrant Zerrouki, qui trompe à son tour le gardien d'un tir dans un angle fermé (80e), permettant aux siens de se mettre définitivement à l'abri.

Impuissants, les locaux ont beau essayé de revenir dans la partie, mais c'était sans compter sur la vigilance de la défense algérienne qui a préservé son précieux avantage jusqu'au sifflet final de l'arbitre rwandais Samuel Uwinkunda.

Il s'agit du deuxième succès en autant de matchs pour l'Algérie, après celui décroché jeudi à Baraki face à la Somalie (3-1). Une seconde victoire qui lui permet de s'emparer provisoirement de la tête du classement avec 6 points, devant le Mozambique et la Guinée qui comptent 3 points chacun.

Dans les deux autres matchs de cette poule G, le Botswana et la Somalie recevront respectivement mardi la Guinée à Francistown et l'Ouganda à Berkane. Les deux rencontres débuteront à 14h00.

Les troisième et quatrième journées des qualifications se joueront entre le 3 et 11 juin 2024. Seul le premier à l'issue des dix journées se qualifiera pour le Mondial 2026, organisé conjointement par les Etats-Unis, au Canada, et au Mexique (11 juin-19 juillet).

R.S

CAN 2024

LES SÉLECTIONNEURS PEUVENT PRENDRE JUSQU'À 27 JOUEURS

Les sélectionneurs des 24 pays qualifiés à la prochaine Coupe d'Afrique des nations CAN-2023 (reportée à 2024) en Côte d'Ivoire (13 janvier-11 février), ont la possibilité de prendre jusqu'à 27 joueurs pour le tournoi, a déclaré le président de la Fédération ivoirienne de football (FIF) Idriss Diallo. "La Confédération africaine (CAF) nous a donné une information selon laquelle les sélectionneurs peuvent prendre jusqu'à 27 joueurs pour la liste de la CAN. Donc, le coach Gasset (de la Côte d'Ivoire) peut prendre jusqu'à 27 joueurs ou moins, s'il le souhaite", a-t-il indiqué, cité par les médias locaux.

Pour rappel, chaque sélec-

tion qualifiée pour la CAN-2023 doit envoyer à la CAF une liste d'un maximum de 55 joueurs 30 jours avant le tournoi final. La liste finale doit être composée des joueurs figurant sur la liste provisoire. Selon les modifications des règlements de la CAN, si l'un des 11 joueurs indiqués sur la liste de départ n'est pas en mesure de débiter la rencontre pour cause de blessure ou de maladie, il peut être remplacé par un remplaçant éligible à condition que les officiels de la CAF soient officiellement informés avant le coup d'envoi.

L'Algérie, dont il s'agit de la 20e participation à la CAN, s'est qualifiée haut la main pour la CAN-2023, en dominant le

groupe F avec 16 points en six matchs devant la Tanzanie (8 pts), également qualifié, l'Ouganda (7 pts) et le Niger (2 pts).

La CAN-2023 se jouera pour la troisième fois en présence de 24 nations, après les éditions 2019 (Egypte) et 2021 (Cameroun).

Les nations qualifiées ont été réparties sur six groupes de quatre équipes chacun. Les deux premiers de chaque groupe ainsi que les quatre meilleurs troisièmes se qualifient pour les 8es de finale de cette 34e édition, qui se déroulera dans cinq villes ivoiriennes : Abidjan, Bouaké, Korhogo, Yamoussoukro et San Pedro.

R.S

QWAN-KI-DO

L'ALGÉRIE PRÉSENTE AU TROISIÈME FORUM AFRICAIN D'ABIDJAN

L'Algérie sera présente au troisième forum africain de Qwan-Ki-Do, qu'organise la Confédération africaine, en coordination avec la Fédération ivoirienne de cette spécialité, du 24 au 26 novembre à Abidjan.

Le Qwan-ki-do algérien sera représenté lors de ce forum par l'entraîneur de l'équipe nationale, Farid Mousli, qui est également le président du Comité national du Qwan-Ki-Do ainsi que le président de la Ligue algéroise des arts martiaux.

Au cours de la rencontre d'Abidjan, les participants aborderont plusieurs thèmes liés aux règlements de l'arbitrage et des compétitions du Qwan-ki-do. Le forum sera suivi d'une formation pratique dans ce domaine, animée par des experts internationaux de cette discipline, a indiqué un communiqué de l'instance continentale.

Les présidents de fédérations nationales et les directeurs techniques nationaux tiendront une réunion animée par des experts internationaux dans cet art martial, suivie par une séance de formation, précise l'instance fédérale.

Sur le tapis, ces experts appliqueront, dans un

premier temps, le mouvement d'harmonie "Dedok Lin" et un second mouvement "Ku Fu Dao".

Par la même occasion, la Confédération africaine de Qwan-Ki-Do tiendra une réunion dont l'ordre du jour comprend les activités réalisées au cours de la saison sportive 2022-2023, le programme prévu pour la saison 2023-2024, ainsi que l'étude de la situation générale de la discipline en Afrique et les voies et moyens de la promouvoir auprès des instances nationales et africaines.

Ce sera également une occasion pour les responsables de la Confédération africaine de dévoiler les futures initiatives qui permettront de généraliser la pratique de cet art martial en augmentant le nombre de formateurs et de pays africains capables de former des jeunes dans le Qwan-Ki-Do.

Enfin, lors de cette réunion, les responsables du Qwan-Ki-Do demanderont aux participants de proposer le nombre de délégués nationaux pour représenter ce sport au niveau africain ainsi que le programme de travail, a conclu le communiqué de l'instance africaine.

JS SAOURA APRÈS LE NAUFRAGE FACE AU MCA, CHERIF HADJAR S'EN VA



L'entraîneur de la JS Saoura Cherif Hadjar, a démissionné de son poste quelques jours après la débâcle face au MC Alger (4-0) en match de la 6e journée de Ligue 1 Mobilis, a appris l'APS auprès de la direction du club.

« L'entraîneur a présenté dimanche sa démission à la direction de notre club, qui a été acceptée par l'instance dirigeante », a précisé à l'APS, le président du conseil d'administration du club de la JS Saoura, Mamoun Hamlili. « Un nouvel entraîneur sera désigné prochainement pour prendre en charge la barre technique du club », a ajouté Hamlili.

Aucune explication n'a été fournie par les dirigeants de la JS Saoura, sur les motifs réels de la démission de Cherif Hadjar. Cependant, certains observateurs locaux imputent cette démission aux mauvais résultats enregistrés par l'équipe depuis le début de la saison en cours.

A l'issue de la 6e journée de Ligue 1 Mobilis de football, la JS Saoura occupe la 11ème place du classement général avec huit (8) points seulement.

ESC@LES SUR LE NET



Internet, Facebook et les réseaux sociaux sont désormais ancrés dans notre vie quotidienne. On y trouve de tout. Mais nous, nous nous intéresserons uniquement aux productions de ceux et celles qui font de ces formidables moyens de communication des outils utiles au service du savoir, de la culture et de la réflexion positive qui rassemble autour des valeurs hautement humaines auxquelles les Algériennes et les Algériens ont de tout temps adhéré. Cette page accueille aussi les publications du monde arabe et du continent africain.

Page animée Par Salim Nait Ouguelmim

LE TOMBEAU DE BIBI JAWINDI

La Tombe de Bibi Jawindi est l'un des grands monuments de Uch Sharif (Pakistan) qui fut au XIIIe siècle un grand centre politique, culturel et littéraire, attirant nombre d'érudits venus de toute l'Asie centrale. C'est de là que partent deux importantes branches du soufisme. Cette tombe octogonale, couverte de céramiques bleues et blanches des plus délicates, est un des joyaux de la cité. Datant du XVe siècle, le sanctuaire a été construit en 1493 par un prince iranien, Dilshad, pour Bibi Jawindi, qui était l'arrière-petite-fille de Jahaniyan Jahangasht, un célèbre saint soufi.

Publié par Amar Morsli sur Facebook dans Cultures et traditions universelles, le 16 novembre 2023.



LES MOULINS À VENT PERSANS

Ces anciens moulins à vent persan à axe vertical vieux de 1000 ans, debout dans le paysage aride de Nashtifan, en Iran, ne sont pas seulement des reliques mais sont toujours opérationnels. Fabriqués à partir de matériaux naturels comme le bois et les roseaux, ils exploitent la puissance du vent pour broyer le grain - un témoignage de l'ingénierie durable d'il y a un millénaire. Leur conception durable est une merveille d'innovations technologiques précoces, reflétant une profonde compréhension de l'environnement et de l'ingéniosité dans l'utilisation des énergies renouvelables bien avant !

Source : UNESCO

Publié par Terre-Mère sur Facebook dans Civilisations et cultures ancestrales, 8 novembre 2023.



EINSTEIN ET L'ÉCOLE

Einstein a dit qu'il détestait le sport lorsqu'il était enfant. Voilà ses mots :
 "L'école m'a laissé tomber, et j'ai laissé tomber l'école. Cela m'a ennuyé. Les professeurs se comportaient comme des sergents. Je voulais apprendre ce que je voulais savoir, mais ils voulaient que j'apprenne pour l'examen. Ce que je détestais le plus, c'était le système de compétition là-bas, et surtout le sport. À cause de cela, je ne valais rien, et plusieurs fois ils m'ont suggéré de partir. C'était une école catholique à Munich. Je sentais que ma soif de savoir était étouffée par mes professeurs ; les notes étaient leur seule mesure. Comment un enseignant peut-il comprendre les jeunes avec un tel système ? Dès l'âge de douze ans, j'ai commencé à soupçonner l'autorité et à me méfier des enseignants."



Publié Assia Feraht sur Facebook dans Histoires incroyables mais vraies, le 7 novembre 2023.

ZIMBABWE

Le Grand Zimbabwe est l'un des sites archéologiques les plus grands et les plus complexes d'Afrique.

Aujourd'hui, témoignant d'une telle ingéniosité et de cette sœur, il ne nous reste que les ruines délabrées, un "petre, impénétrable, mais d'une énorme importance historique.

La légende raconte que c'était autrefois un terrain de jeu pour les géants -- et pour les visiteurs qui regardent cette colline escarpée dans le sud du Zimbabwe, il est facile de comprendre pourquoi.

Répartis dans toutes les directions, de grands blocs de granit mélangés s'élèvent du sol pour créer des formations rocheuses spectaculaires, leurs formes fantastiques façonnées par des siècles de vent et de pluie, de chaleur et de froid.

En réalité, cette population Shona a été construite entre 1100 et 1450 après JC. stratégiquement situé pour en faire le centre urbain le plus puissant de la région depuis environ deux siècles.

Ce qui impressionne, ce sont principalement les connaissances architecturales, exprimées dans la construction des colonies. Les bâtiments sont en fait constitués de blocs de pierre massifs et énormes, placés l'un au-dessus et à côté de l'autre avec une compétence incroyable, en utilisant la technique du mur sec. Les structures en forme conique, les murs interconnectés et les clôtures en pierre sont surprenants. Parmi les structures les plus impressionnantes il y a une construction de plus de 200 mètres de long, jusqu'à 5 mètres d'épaisseur, 10 mètres de haut et composée de plus de 5000 m2 de matériau, soit des blocs de pierre parfaitement coupés. Ces structures en pierre sont supposées être les maisons des familles qui détenaient le pouvoir.

Curieux de voir comment la tour conique est semblable aux tours nuragiques typiques (tholos) présentes en Sardaigne.



La population - qui à l'époque de la plus grande splendeur du royaume était composée d'environ 20 mille habitants - vivait dans de petites huttes de boue et de paille sur un territoire bien plus grand que celui occupé par les élites politiques. Plus de 4 000 mines d'or et 500 mines de cuivre ont été trouvées autour du site, et il a été suggéré que pendant trois siècles, 40 % de l'or total extrait dans le monde provient de la région, ce qui représente environ 600 tonnes d'or. Des milliers de colliers en lamé doré ont été découverts parmi les ruines. Les articles importés découverts dans les ruines comprennent des verres de Syrie, une pièce frappée de Kilwa et des céramiques persanes et chinoises.

Les ruines sont divisées en trois zones architecturales

principales : le complexe de la colline, la grande enclos et le complexe de la vallée. Le plus ancien, le complexe des collines, a été occupé du neuvième au 13ème siècle et on pense qu'il a été le centre spirituel et religieux de la ville Au sud du Complexe de la Colline se trouve la grande enclos, occupée du 13e au 15e siècle : un monument circulaire spectaculaire fait de blocs de granit coupés. La chose la plus fascinante dans les murs de la Grande enclos est l'absence d'angles tranchants ; de l'air on dit qu'ils ressemblent à un "bracelet gris géant" La dernière partie des ruines est le Complexe de la Vallée : une série d'ensembles vivants constitués de maisons de daga (terre et brique de boue), dispersées dans toute la vallée et occupées du 14e au 16e siècle. Ici vivaient environ 2 000 orfèvres et aussi nombreux potiers, tisserands, forgerons et maçons de pierre. Il y a plusieurs théories sur la disparition de cette société : les plus cohérentes sont environnementales (l'exploitation excessive des ressources disponibles combinée à la sécheresse) tandis que selon d'autres, les habitants se sont déplacés pour maximiser le commerce de l'or. Pendant de nombreuses années, une controverse honteuse s'est ouverte sur qui a construit ce site, parce que les colons blancs voulaient imposer leur domination et croyaient les populations locales trop arriérées cérébralement : ils ont essayé de les déclarer les premiers Phéniciens, puis les Juifs ou en tout cas les hommes de race blanche à la point de falsifier même les textes officiels de l'archéologie jusqu'en 1979. En 1980, Robert Mugabe est devenu premier ministre et le pays a été rebaptisé "Zimbabwe" en l'honneur de la grande civilisation du Zimbabwe, et ses célèbres sculptures de pierre ont été représentées dans le nouveau drapeau du Zimbabwe.

Publié par Sors sur Facebook dans Civilisations et cultures ancestrales, 2 novembre 2023



Fajr	Dohr	Asr	Maghreb	Isha
05:52	12:33	15:18	17:37	19:04

ASSEMBLÉE POPULAIRE NATIONALE

ADOPTION DU PROJET DE LOI RELATIF À LA PRESSE ÉCRITE, À LA PRESSE ÉLECTRONIQUE...

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, lundi à Alger, le projet de loi relatif à la presse écrite et à la presse électronique, et ce lors d'une plénière tenue sous la présidence de M. Brahim Boughali, président de la Chambre basse du Parlement en présence du ministre de la Communication, Mohamed Laagab et de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar.

Le projet de loi vise à pallier les lacunes ayant précédemment entaché les législations relatives aux médias en vue de mettre en place un cadre juridique à l'exercice médiatique. Ce projet définit également une série de termes, d'instances et d'individus habilités à exercer l'activité de la presse écrite et la presse électronique, ainsi que les conditions y afférentes, selon les précisions apportées par M. Laagab lors de la présentation du texte. Pour rappel, la Commission de la culture, de la communication et du tourisme à l'APN avait examiné les propositions d'amendement de quelques articles prévus dans le projet de loi relatif à la presse écrite et à la presse électronique.

La Commission a approuvé en-



tièrement six (6) amendements et partiellement cinq (5) amendements. Huit (8) autres amendements n'ont pas été

approuvés, d'après le rapport complémentaire de la Commission.

Les amendements approuvés

par la Commission concernent la substitution de certains termes par d'autres par souci d'exactitude et de clarté du sens. Elle a proposé certains alinéas en vue de lever toute ambiguïté dans l'organisation de la presse écrite et de la presse électronique, notamment les conditions à remplir par le directeur de la publication qui doit avoir huit (8) ans d'expérience ou plus dans le domaine de la presse validés par la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS).

L'ajout stipule en outre qu'il doit être de nationalité algérienne n'ayant jamais été condamné définitivement dans des affaires liées à la corruption, selon le même rapport.

Le projet de loi, détaille la Commission dans son rapport, « répond aux aspirations des professionnels de la presse écrite et de la presse électronique, renforçant ainsi la liberté et le sens du professionnalisme en termes des pratiques médiatiques conformément aux dispositions de la Constitution ». « Il s'adapte aussi à la loi organique relative à l'information qui consacre le droit du citoyen à une information authentique et objective ».

RA

...ET À L'ACTIVITÉ AUDIOVISUELLE

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, lundi à Alger, le projet de loi relatif à l'activité audiovisuelle, lors d'une séance plénière présidée par M. Brahim Boughali, président de l'APN, en présence du ministre de la Communication, Mohamed Laagab et de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar.

Ce projet de loi vise à adapter la législation régissant le secteur de la Communication à la Constitution de 2020, et suivre les évolutions technologiques en cours dans le secteur audiovisuel, notamment en ce qui concerne le cadre de la diffusion, la technologie Web-Radio et Web-TV et l'organisation de la question du capital-actions, selon les conditions et les standards internationaux, a expliqué M. Laagab.

Le texte de loi tend également à garantir la continuité du service public, organiser la production audiovisuelle et se distingue par l'affectation de chaînes de télévision thématiques et d'autres généralistes. Il convient de relever que la Commission de la culture, de la Communication et du Tourisme a précisé, à travers son rapport complémentaire, que les propositions et les amendements qu'elle a examinés, avaient porté essentiellement sur la reformulation de certains articles dans la forme, tout en proposant l'introduction de certaines formes d'expression (insinuations et symboles) au sein des articles dont la publication ou la diffusion est réglementée.

La Commission a également indiqué que ce projet de loi tendait à « assurer un cadre juridique qui fixe les engagements et les droits pour toutes les parties concernées, qu'ils soient producteurs, consommateurs, artistes ou détenteurs de droits de propriété intellectuelle », estimant que c'est « une étape indispensable, à même de se mettre au diapason du progrès technologique dans le domaine audiovisuel ».

Pour la Commission, ce texte de loi intervient dans le contexte de « régulation du secteur audiovisuel et de son encadrement, conformément à la vision globale du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune », outre le fait qu'il vise à encourager l'investissement national public et privé dans l'industrie audiovisuelle nationale et la promotion de la production audiovisuelle à travers l'obligation de respect par les établissements médiatiques d'un quota déterminé de production et de diffusion. »

RA

TEXTE DE LOI RELATIF AUX FORÊTS ET AUX RICHESSES FORESTIÈRES L'APN APPROUVE L'ANNULATION DES DEUX AMENDEMENTS CONTESTÉS

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont approuvé, lundi à Alger par une majorité de voix, l'annulation des deux amendements contestés par les deux chambres du Parlement concernant la loi relative aux forêts et aux richesses forestières, qui a été élaborée par la commission paritaire chargée de trouver une formulation consensuelle.

Le vote a eu lieu lors d'une séance plénière présidée par Brahim Boughali, président de l'APN, en présence du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Mohamed Abdelhafid Henni, et des membres du Gouvernement.

L'APN avait procédé à l'adoption du projet de loi relatif aux forêts et aux richesses forestières le 24 juin dernier, en y introduisant plusieurs amendements, dont deux amendements au sujet desquels le Conseil de la nation avait émis des réserves lors de son adoption, le 9 octobre dernier.

Il s'agit de l'introduction d'un alinéa 2 à l'article 27, permettant aux walis de délivrer une autorisation de déclassification des terres relevant du domaine public forestier, et de l'article 163 relatif à la régularisation des constructions illicites réalisées sur les terres forestières.

Une commission paritaire composée de membres des deux chambres avait été constituée dans le but de proposer un texte relatif aux dispositions contestées, conformément aux dispositions de l'article 145 (alinéa 5) de la Constitution.

Après une série de réunions, la commission a abouti à la suppression de l'alinéa 2 de l'article 27 et de l'article 163 du texte de la loi, une annulation qui a été présentée et approuvée par les députés de l'APN lors de la séance de ce lundi.

Intervenant au terme du vote, M.



Henni a salué les "grands" efforts déployés dans l'étude de la loi relative aux forêts et aux richesses forestières, soulignant qu'il s'agit d'un "texte vital et stratégique qui contribuera de manière significative à la préservation, à la valorisation et à l'exploitation rationnelle des forêts et des richesses forestières, dans le cadre d'une perspective globale et durable".

En outre, ce texte jouera également un rôle dans le développement du secteur du Tourisme et de l'Artisanat, de certains produits agricoles, dans la création de richesses et l'amélioration des conditions des habitants de l'environnement forestier et dans l'extension du barrage vert et la lutte contre la désertification, indique le ministre.

Lors de la séance de vote, le ministre a expliqué concernant les deux amendements contestés, "qu'il n'est possible de procéder à la déclassification d'une terre relevant du domaine public forestier, qui annulera sa qualité de bien public de l'Etat, qu'en vertu d'un décret

adopté par le Conseil des ministres". L'exception introduite dans le texte "contredit le contenu de cette loi qui vise de façon générale à protéger, étendre et à développer la richesse forestière nationale dans le cadre du développement durable, et à exploiter les forêts et les terres à caractère forestier et à les protéger de toutes formes d'érosion".

Concernant l'introduction de l'article 163 portant régularisation de la situation des constructions érigées sur des terrains relevant du domaine public forestier, le ministre a souligné que la nouvelle loi des forêts a été adoptée dans le but de protéger et d'étendre le domaine public forestier et non de régler la situation dans le cadre de l'aménagement urbain qui est couvert par la loi n 08-15 fixant les règles de mise conformité des constructions et leur achèvement.

M. Henni a estimé que "l'ajout de l'article 163 n'est pas nécessaire et que cela compliquerait davantage le processus de régularisation".

RA